

# ECOLE et EDUCATION

Bulletin du Syndicat Général de l'Education Nationale (C. F. T. C.)

26, Rue Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

TELEPHONE : TRU. 91-03

## DANS L'INTERET DU SERVICE PUBLIC

Le lundi 30 novembre, à l'appel de René BILLERES, Président de la Commission de l'Education Nationale, l'Assemblée Nationale décide, pour insuffisance de crédits, le renvoi du budget de notre service public, cela par 425 voix contre 118.

C'EST UN PREMIER SUCCES de l'action du 9 novembre 1953, prolongée jusqu'au matin même du débat par la pression des enseignants sur les députés. Cette pression, chacun doit se tenir prêt à la reprendre, dans la conscience et de son efficacité et des graves intérêts nationaux en jeu, comme les déclarations des rapporteurs l'ont à nouveau établi, dans le débat du 30.

Les 28 et 29, s'était tenu notre Comité National dont le prochain bulletin relatera les délibérations. Nous nous bornerons cette fois-ci à citer deux résolutions, unanimement adoptées : la première sur la proposition de ROUXEVILLE, la seconde sur celle de PERRIN et VIGNAUX.

Le Comité National du Syndicat Général de l'Education Nationale C.F.T.C., groupant tous les personnels de l'Education Nationale, étroitement solidaires les uns des autres,

réunis le 29 novembre 1953,

— approuve le mouvement engagé par le Bureau National afin de remédier au déclassement de la fonction enseignante par l'attribution à « toutes les catégories de l'Education Nationale », sans discrimination, d'une indemnité forfaitaire de 10 % du traitement moyen de chaque catégorie ;

— s'étonne que le Ministre de l'Education Nationale ait attendu jusqu'à la veille de la discussion du Budget de l'Education Nationale pour réunir une Commission d'Etudes, chargée de « déterminer l'existence » d'un déclassement dont il avait connaissance depuis de longs mois et qu'il avait reconnu lui-même en présence du Président du Conseil.

— fait confiance au Parlement pour imposer au Gouvernement une mesure indispensable de sauvegarde pour le service public de l'Education Nationale en suivant l'avis exprimé par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

— donne mandat au Bureau National de développer, si besoin était, l'action revendicative par tous les moyens nécessaires, y compris une cessation prolongée du service, jusqu'à totale satisfaction.

**par BROCARD et VIGNAUX**

Et voici le second texte :

Conscient de l'unité du service public de l'Education Nationale et de la solidarité entre toutes les catégories de son personnel, le Comité National donne mandat au Bureau National

— de poursuivre l'action entreprise pour l'attribution à toutes les catégories du personnel d'une indemnité de 10 %

— et d'organiser éventuellement l'action en faveur de celles qui, dans l'octroi de cette indemnité, seraient victimes d'une discrimination.

Telles sont les décisions du Comité après examen des conditions dans lesquelles le Bureau National a organisé la participation du S.G.E.N. au mouvement du 9. Tous les militants de cette journée peuvent être fiers du premier résultat obtenu : à l'appel du syndicalisme universitaire, suppléant — dans l'intérêt du service public — un gouvernement défaillant, l'Assemblée Nationale a massivement avec éclat exigé du gouvernement une autre politique de l'Education Nationale, tenant davantage compte des besoins de la Nation et des revendications du personnel. Pour tout syndicaliste universitaire, l'action continue.

# Avant la discussion du budget de l'Education nationale SOLIDARITE OUVRIERE AVEC LES ENSEIGNANTS

« Quatre-vingt-dix pour cent des enseignants ont fait grève hier », pouvait-on lire dans ce journal, au matin du 10 novembre, et l'ensemble de la presse parisienne témoignait en des termes semblables du magnifique succès de la grève de vingt-quatre heures décidée par les universitaires. Un tel succès s'explique en partie par l'appui que les parents d'élèves avaient donné à cette manifestation.

Pour nous, pères de famille, la crise qui menace l'école ne saurait nous laisser insensibles. Nous constatons chaque jour les difficultés auxquelles se heurtent les maîtres, et les efforts d'ingéniosité avec lesquels ils se tient souvent de situations difficiles pour que fonctionne normalement ce service public.

Les conditions de vie et de travail de nos enfants dans des classes surchargées, dans des locaux aménagés à la hâte ne peuvent que nous inquiéter. Lorsque nos enfants restent quelquefois plusieurs jours, voire plusieurs semaines sans instituteur parce que le maître, malade, n'a pu être remplacé faute de crédits, nous avons nettement conscience que quelque chose ne marche pas dans le budget de l'Education nationale.

Sur le plan syndical, nos relations avec nos camarades du Syndicat général de l'Education nationale nous mettent à même de saisir toute la gravité de ce problème, non seulement pour l'école primaire, mais aussi pour les autres degrés d'enseignement.

Nous ne pensons pas qu'il soit digne d'un pays comme le nôtre que les plus compétents de ses cadres se voient contraints d'abandonner les professions enseignantes parce que la concurrence avec d'autres secteurs les incite naturellement à se diriger vers des professions plus rémunératrices, c'est pourquoi nous avons soutenu au maximum la manifestation de nos camarades de l'Education nationale, désireux de voir mettre fin à cette concurrence par l'amorce d'un reclassement absolument indispensable.

Nous n'avons pas compétence pour étudier les détails techniques de ce reclassement et nous n'ignorons pas que les universitaires ne se placent pas dans l'échelle hiérarchique des salaires au plus bas degré. Tous ensemble nous avons engagé le même combat pour que la crante injustice des bas salaires brème fin ; cependant nous ne saurons oublier qu'il y a aussi une hiérarchie à défendre.

Le problème des bas salaires est incontestablement un des plus urgents à résoudre. Mais nous ne croyons pas que l'on puisse l'isoler de l'ensemble de la condition ouvrière. En un mot, il ne faudrait pas que l'arbre des bas salaires cache la forêt des problèmes généraux. Le côté sentimental du problème ne doit pas aboutir à détourner l'attention des syndicalistes des grandes réformes que nécessite la structure économique du pays, réformes sans lesquelles on ne peut concevoir de solution valable. Que les bas salaires se trouvent relevés dans le cadre d'une élévation du niveau général de vie de la classe ouvrière, c'est un point sur lequel nous sommes absolument d'accord, mais que ce relèvement soit tout simplement le fruit d'une redistribution d'un même revenu salarial global entre les travailleurs, alors là nous apparaît l'impossibilité de souscrire à une telle solution. Non pas parce que nous sous-estimons la solidarité qui anime généralement le milieu ouvrier, mais uniquement pour la bonne raison que nous ne pouvons envisager de faire du syndicalisme contre une catégorie de salariés.

En clair, nous n'acceptons pas de voir notre attention uniquement braquée sur ce que l'on appelle les « hauts salaires » alors que le véritable intérêt est ailleurs, c'est-à-dire dans une meilleure redistribution du revenu national du pays. Un parlementaire a dit un jour à la tribune de la Chambre des Députés qu'il fallait faire payer le riche, si cette déclaration peut faire sourire, reconnaissions qu'elle est toujours d'actualité. Le problème est de prendre l'argent où il est, et surtout, dans les milieux où il est gagné avec une facilité qui frise la malhonnêteté et non pas de le prendre aux salariés des échelons supérieurs qui, en fonction des services qu'ils rendent au pays grâce à leurs connaissances techniques, ne sont pas, sauf cas vraiment exceptionnels, des plus exagérément payés, surtout dans la fonction publique.

C'est une erreur de croire que la hiérarchie joue le jeu des communicants : en sacrifiant le sommet on n'améliore pas les conditions d'existence de la base tant que le contexte économique n'est pas changé. Ce qui est perdu en répercussion hiérarchique est récupéré par les employeurs tant privés que publics, sans avantages sensibles pour les travailleurs les plus défavorisés.

La grève du 9 novembre avait aussi un autre sens, beaucoup plus profond, beaucoup plus général : elle signifiait que ceux à qui confions nos enfants entendent pouvoir accueillir tous les enfants, c'est-à-dire conserver à l'école publique son indispensable rôle qui seule permet que les fils de syndicalistes de la C.F.T.C. sentent aussi à l'aise que n'importe quel fils de militants de pédagogie, dont les conceptions philosophiques, religieuses, politiques, peuvent être infiniment différentes des nôtres.

Ceux qui parmi ces militants envoient leurs enfants à l'école publique ont bien conscience que cette école, qui se doit d'être indépendante de toute emprise politique, de toute influence partisane, peut contribuer à former des Français capables de faire tomber les artifices bâtières que certains essaient encore de maintenir entre diverses catégories de citoyens. Cette indépendance menacée, les enseignants ont réagi, et ils ont naturellement trouvé appui auprès des parents de leurs élèves.

Certes, notre attention a été retenue particulièrement par les batailles de politique internationale de ces derniers jours, mais cela nous fait pas oublier que l'Assemblée nationale va être appelée à discuter du budget de l'Education nationale ; si la place que consacrera la presse risque d'être assez restreinte, cette discussion n'en est pas moins importante. Nous ne manquerons pas de la suivre avec notre attention de pères de famille et de syndicalistes conscient de l'importance du service public de l'Education nationale. Nous saurons, avec les enseignants, dénombrer ceux de nos élus qui, cette occasion, n'auront pas trahi notre confiance et nous auront aidé à leur manifeste nos encouragements.

Les enseignants peuvent compter maintenant, comme en toute occasion, sur la solidarité effective des travailleurs aux côtés desquels luttent depuis de longues années déjà pour une véritable émancipation ouvrière.

**Albert DETRAZ,**

Secrétaire général à la Fédération du Bâtiment et du Bois (C.F.T.C.)

Nos collègues tireront avec intérêt cet article paru dans COMBATTANT le 30 novembre. Ils ne manqueront pas de l'utiliser et de le diffuser au maximum.

J. B.

## PROFESSEURS SPECIAUX

### ENSEIGNEMENTS SPECIAUX

— Permanence, Jeudi 17 décembre, 1, quai de l'Hôtel-de-Ville. Notre trésorière Mlle Capelle, 220, av. du Maine, C.C. 1288-39 Paris, reçoit avec reconnaissance les cotisations en retard de 1953. Merci.

Vous pouvez acquitter celles de 1954 à notre goûter de janvier pour lequel vous receverez un avis ultérieur.

— Notre Assemblée Générale fut suivie avec grand intérêt et nous remercions MM. Talec et Pinoteau d'être venus prendre la parole. Les collègues présents ont compris toute l'activité que nous entreprenons tant au point de vue administratif que pédagogique pour maintenir de notre statut et la défense de tous les cas litigieux fin que la légalité soit respectée et que nos enseignements gagnent la place qu'ils ont conquise.

La Secrétaire :  
Th. MAUSSANT.

## LA GRÈVE ET LES FEMMES

Si l'on disposait d'une statistique relative aux rares universitaires qui ne se sont pas joints au mouvement de grève du 9 novembre 1953, il est à craindre qu'il y eût parmi eux une majorité de femmes. Il semble en tout cas que les secrétaires S.N.E.S. et S.G.E.N. aient eu à déployer dans les établissements féminins des efforts de persuasion parfaitement inutiles dans les établissements masculins.

Si l'on néglige les très rares collègues, des deux sexes d'ailleurs, qui ne voulaient pas perdre une journée de traitement, on rencontre en milieu féminin une quantité de scrupules. Cela tient tout d'abord au fait que la femme a par tempérament le sens du particulier, plus que des problèmes généraux; elle suivra bien mieux que son collègue masculin les efforts de chaque élève. Mais elle sera particulièrement sensible au tort qu'elle croit toujours de causer à ses élèves par une interruption si courte soit-elle de son service; elle inquiétera de la façon dont ses élèves réagiront à cette interruption. Elle sera bien moins sensible au risque que courront les élèves de telle classe voisine surchargée : certains devront redoubler parce qu'ils auront été mal préparés; mais c'est loin, la fin de l'année. Elle pensera encore moins spontanément aux générations futures d'élèves qui se présenteront aux portes des établissements scolaires et n'y trouveront que des maîtres insuffisants en nombre et en qualité, si le déclassement actuel de la fonction enseignante persiste : tout cela lui semble encore plus lointain.

Ajoutez à cela que les femmes ne ressentent pas directement les effets de ce déclassement. Très rares sont en effet les femmes chefs de famille. La plupart ont un traitement de célibataires ou un traitement d'appoint qui s'ajoute à celui du mari. Réalisent-elles la situation des foyers où le mari seul a un poste? Et oseraient-elles prendre que tout universitaire doit s'arranger pour se fiancer avec une collègue? A quand alors l'obligation morale pour les magistrats d'épouser une femme également dans la profession? Des collègues masculins qui ont jadis combattu pour l'égalité des salaires masculins et féminins qui leur paraissait équitable, pourraient avoir l'impression qu'on se moque d'eux si les femmes maintenant freinent leurs légitimes revendications. C'est pourquoi les femmes qui n'ont pas fait grève ne devraient pas se sentir la conscience en paix tant qu'elles ne verseront pas régulièrement une partie de leur mois, soit à un foyer où ne rentre qu'un traitement, soit à la caisse de solidarité du syndicat qui se chargera de la répartition et pourrait aider les délégués rectoraux qui, reçus au C.A.P.E.S., doivent jusqu'ici faire vivre femme et enfants avec 23.000 francs par mois!

Le noble scrupule qui pousse telle ou telle à offrir sa démission au syndicat est parfaitement inefficace. Bien au contraire, du jour où elles ne paieraient même plus de cotisation, elles se seraient définitivement séparées de leurs collègues qui luttent pour améliorer le sort de leur femme et de leurs enfants, en même temps que le sort des élèves présents et futurs. En quittant le syndicat, elles s'enferraient un peu plus dans leur confortable tour d'ivoire. C'est d'ailleurs pourquoi les non-grévistes se sont avant tout recrutées chez des non-syndiquées qui n'ont pas encore découvert le sens de la solidarité.

Peut-être, de bonne foi, quelques collègues croient-elles les revendications actuelles inopportunnes. La femme est plus malléable, plus influençable que l'homme; on sait bien qu'en Faculté les étudiantes, plus que les étudiants, ont tendance à se modeler sur leurs professeurs. Cela rend la femme particulièrement vulnérable à l'égard d'une radio gouvernementale, d'une presse quotidienne soutenant ce même gouvernement. Elle est tentée de croire que « la vie baîssera si l'on ne crée pas de difficultés à ce bon Monsieur le Président du Conseil », etc... Il y a bien la presse syndicale, mais est-elle lue sérieusement et régulièrement?

Faire grève d'ailleurs nécessite une décision. Certes, il est bien normal que l'ensemble des collègues n'aient pas présents à l'esprit tous les faits qui motivent cette décision : le rôle des réunions syndicales est précisément de les leur rappeler. Mais parce que la femme se décide moins facilement, elle a tendance à chercher un avis masculin, plus qu'un avis autorisé : les deux ne coïncident malheureusement pas toujours. On peut prévoir que l'avis du mari pesera lourd; quand celui-ci appartient à une profession qui n'a aucune sympathie pour les fonctionnaires en général, ni pour la grève en particulier, on connaît le résultat.

Après avoir tracé un tableau si noir, dans lequel la plupart de nos lectrices ne se reconnaîtront heureusement pas, nous pouvons donc constater que, vu les difficultés particulières aux femmes, les résultats sont déjà très encourageants. Il est certain que le sens civique progresse en milieu féminin et que les femmes n'auront sans doute bientôt plus rien à envier aux hommes à ce point de vue. Il est pourtant probable que ces quelques notes provoqueront de vives réactions; je souhaite les connaître et me propose d'en donner un compte rendu objectif sans révéler l'identité des correspondantes : le dialogue nous permettra de mettre au point cette irritante question.

M. SINGER.

## LU pour vous au B.O. et au J.O.

### DISPOSITIONS COMMUNES

#### I. — ETABLISSEMENTS.

— Liste de films fixes agréés (« B.O. » 39).

#### II. — PERSONNEL.

— Une quinzaine de bourses pour un voyage d'études de deux mois aux U.S.A. seront attribuées pour l'été 1954 à des professeurs d'anglais des lycées, collèges et écoles normales. Renseignements au Service Universitaire des Relations avec l'Etranger, 55, rue Saint-Dominique, Paris. Une quinzaine de bourses également seront attribuées à des professeurs d'histoire et géographie (collèges techniques compris). (« B.O. » 39.)

### TECHNIQUE

— Mode de calcul de l'indemnité des médecins dans les Ecoles Nationales de l'E.T. (« B.O. » 40).

#### PERSONNEL.

##### Concours de recrutement :

— d'un P.T.A. imprimeur lithographe au C.T. Baggio, bd d'Alsace, Lille (Nord) : 11 janvier 1954. Inscriptions au Collège jusqu'au 8 décembre (« B.O. » 39).

— d'un P.T.A. « Menuisier métallique en voitures » pour le C.A. de Puteaux (Seine) : reporté du 16-11-53 à une date ultérieure (au plus tard mai 1954) (« B.O. » 39).

— de P.T.A. dans les E.N.P. et les C.T. (chaudronnerie, fonderie, forge-serrurerie, horlogerie, mécanique de précision) : 16 février 1954. Renseignements et inscriptions dans les IPET jusqu'au 15 décembre. (« B.O. » 40.)

— d'un P.T.A. « Tapisserie » pour le C.A. d'Auray (Morbihan) : 25 janvier 1954. Inscriptions avant le 11 janvier à l'IPET de Rennes, rue Martenot, 5. (« B.O. » 40.)

— Ouverture à Paris, le 23 novembre, d'une section préparatoire aux Professorats d'enseignement social de l'E.T. Durée 3 ans. Bacc. ou B.E.S. complet exigés. 18 ans au moins au 1-1-54. Bourses possibles. Préparation simultanée du diplôme d'Etat d'assistante sociale. (« B.O. » 40.)

— Professorat de Sciences et Techniques économiques (1re partie) : l'épreuve probatoire de sténodactylographie aura lieu les 23 décembre 1953 et 10 avril 1954. Inscription dans les IPET respectivement avant le 2 décembre ou le 20 mars. (« B.O. » 40.)

— Règlement et programme du C.A.P. de Maçon-fumiste de Sidérurgie. En vente à la SEVEN, 13, rue du Four, Paris (6<sup>e</sup>). C.C.P. Paris 906006. Franco 60 fr.

— Aux mêmes conditions : Règlement et programme des C.A.P. :

- Mécanicien en outils à découper et à emboutir ;
- Coupeur-gantier : Mécanicienne-gantière ;
- Sellié-garnisseur ;
- Tailleur industriel ; flou industriel ; confection de vêtements de toile pour hommes ; confection de vestons et gilets pour hommes et garçonnets.

— Liste des ouvrages pour l'épreuve d'explication française au concours d'admission dans les E.N.I.A.M. en 1954 et 1955.

— Liste des ouvrages pour l'épreuve d'explication française au concours d'admission dans les E.N.I.A.M. en 1954 et 1955.

#### PERSONNEL

Professorats des C.T. et E.N.P. 1ère partie. Horaire de l'épreuve de sténodactylographie (section D) : 23 décembre et 10 avril :

10 h. à 10 h. 20 : épreuve de sténographie ;  
10 h. 45 à 11 h. 15 : épreuve de dactylographie.

Concours de recrutement d'un professeur technique d'ébénisterie à l'école Boule, 57, rue de Reuilly, Paris (12<sup>e</sup>) : 11 janvier 1954. Inscriptions à l'école jusqu'au 31 décembre. (B.O. N° 41.)

# Sécurité Sociale

## AYEZ PITIE...

...DES RESPONSABLES AUXQUELS VOUS POSEZ DES QUESTIONS D'ORDRE PERSONNEL. VOUS FACILITEZ GRANDEMENT LEUR TRES LOURDE TACHE EN ECRIVANT VOS QUESTIONS SUR LA MOITIE GAUCHE D'UNE PAGE, LA MOITIE DROITE ETANT DESTINEE A RECEVOIR LA REPONSE.

N'OMETTEZ PAS D'INDIQUER TOUS LES ELEMENTS SANS LESQUELS LA REPONSE NE POURRA ETRE PRECISE.

ET AYEZ PITIE AUSSI DES FINANCES DU S.G.E.N. : JOIGNEZ UN TIMBRE A VOTRE LETTRE.

## AUTORISATIONS D'ABSENCE, CONGES, DISPOBILITE

Comme on le verra par l'étude ci-dessous, l'autorisation d'absence est donnée pour les absences de courte durée. Les congés s'appliquent aux durées plus longues et la disponibilité est en général d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

L'autorisation d'absence peut être accordée pour des motifs dont l'Administration est juge (sauf le cas de maladie). Elle n'est pas un droit. Au contraire, le congé est accordé de droit dans certaines conditions légalement définies.

**Autorisation d'absence.** — Peut être sollicitée pour maladie ou pour motifs exceptionnels (mariage, décès, affaires urgentes). Elle est demandée au chef d'établissement pour les absences de quelques heures, au Recteur pour les absences de un à trois jours et au Ministre pour les absences de plus de trois jours. Elle doit être accompagnée d'un certificat médical lorsque le motif de l'absence est la maladie. L'absence donne lieu en principe à une retenue de 1/2000 du traitement par heure de classe non faite, mais le Recteur ou le Ministre peuvent accorder une autorisation d'absence comportant le maintien du traitement. En particulier, d'après la circulaire du 26-2-27, « en cas d'autorisation d'absence de courte durée pour des motifs exceptionnels (mariage, décès, affaires urgentes) il n'y a pas lieu d'espérer de retenue sur le traitement, étant entendu que l'intéressé devra remplacer les heures qu'il n'a pas faites. »

Precisons qu'il ne nous est pas accordé d'autorisation d'absence pour notre propre mariage. Nous sommes invités à nous marier pendant les congés légaux.

**Congés de maladie.** — Les fonctionnaires titulaires ont droit à un congé de trois mois à plein traitement suivis, s'il y a lieu, d'un congé de trois mois à 1/2 traitement. Il ne peut être accordé d'autre congé de maladie pendant une période quelconque de douze mois.

**Congés de longue durée.** — Sont accordés en cas de tuberculose, maladie mentale ou cancer pour une durée pouvant atteindre cinq ans dont trois avec plein traitement et deux avec 1/2 traitement et, même 8 ans dont cinq avec plein traitement et trois avec 1/2 traitement si la maladie a été contractée dans l'exercice des fonctions.

**Congés de maternité.** — Leur durée est de quatorze semaines. Ils commencent au plus tôt six semaines avant la date présumée de l'accouchement et au plus tard deux semaines avant. Ils sont assimilés à une période d'activité en ce qui concerne l'avancement et le droit à pension.

**Congés de paternité.** — Leur durée est de trois jours.

**Disponibilité d'office.** — Ce n'est pas une sanction disciplinaire mais la situation du fonctionnaire dont la maladie dépasse six mois. Décidée par le Comité médical départemental, elle peut durer trois ans et entraîne le 1/2 traitement pendant les six premiers mois.

**Invalidité temporaire ou permanente.** — Les fonctionnaires reconnus dans cette situation par la Commission de réforme reçoivent une fraction de leur traitement égale à 30 % s'ils peuvent exercer une certaine activité professionnelle et à 40 % dans le cas contraire.

**Disponibilité de la femme fonctionnaire pour charges de famille.** — La femme fonctionnaire ayant au moins deux enfants, dont un

## Commission des Statuts et des Traitements

### REUNION PLENIERE DU JEUDI 29 OCTOBRE

Présents : Mmes Charageat, Garrigoux, Girard, Langlois et Nicolas, MM. Littaye, Meusel, Parel, Poissen, Rouxeville et Tonnerre.

Excusés : Mlle Forel, MM. Calleron et Hamel.

**• REVALORISATION DES TRAITEMENTS PUBLICS.** — Rouxeville résume les travaux du Congrès fédéral des fonctionnaires C.F.T.C. qui s'est explicitement prononcé pour une remise en ordre progressive des rémunérations publiques plutôt que pour une prime forfaitaire d'attente.

**• RECLASSEMENT DE LA FONCTION ENSEIGNANTE.** — Rouxeville et Meusel rendent compte de l'activité du Comité d'action universitaire auquel participent l'ensemble du S.G.E.N. Meusel et Poissen précisent les dispositions prises par la section de l'enseignement du 2<sup>e</sup> degré et par celle du 1<sup>r</sup> degré pour assurer le succès de la grève du lundi 9 novembre.

Mlle Garrigoux annonce que le personnel des bibliothèques doit se joindre au mouvement. Mmes Charageat et Parel exposent l'état des pourparlers syndicaux en vue d'une participation du personnel des musées.

**• STATUTS PARTICULIERS.** — Mlle Nicolas fait connaître l'attitude de la direction de l'enseignement technique à la suite des contre-propositions de la fonction publique au sujet du statut des conseillers d'orientation professionnelle. Parel précise que le projet de statut des gardiens des musées est enfin soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Mlle Garrigoux souligne que les magasiniers de la Bibliothèque Nationale attendent toujours la publication de leurs indices.

### REUNION PLENIERE DU 12 NOVEMBRE

PRESENTS : Mmes FOREL, GARRIGOUX, LANGLOIS (Archives) et NICOLAS ; MM. CALLERON, DARAGON (Centres d'apprentissage), HAMEL, LITTAYE, POISSON, ROUXEVILLE et TONNAIRE.

EXCUSES : Mlle LANGLOIS (Musées) et MOUSEL.

**• ACTION REVENDICATIVE.** — La Commission enregistre avec satisfaction le plein succès de la grève du 9 novembre, non seulement dans les établissements de tous les ordres d'enseignement mais également aux Archives Nationales et dans les grandes Bibliothèques de Paris.

**• RETRAITES.** — ROUXEVILLE confirme que le projet de budget de 1954 comprendra une double amélioration du régime des retraites : augmentation du « minimum garanti » et relâchement de la limite à partir de laquelle l'« écrémement » est appliqué.

**• REVISION DES INDICES.** — Le gouvernement a fini par dissocier les révisions d'indices proprement dites et les fixations d'indices de corps nouveaux (directeurs des cours d'apprentissage, par exemple). Les révisions seront publiées dès qu'auront été réunies les signatures de tous les ministres intéressés. Les indices des magasiniers de la Bibliothèque Nationale doivent faire l'objet d'un texte indépendant.

**• APPLICATION DU STATUT GENERAL.** — Mlle LANGLOIS signale les nouvelles difficultés rencontrées pour la révision de la composition du Comité technique des Archives. TONNAIRE expose le conflit survenu entre représentants du personnel et représentants de l'administration, quant à la compétence des Commissions paritaires en matière de mutations du personnel. En raison du caractère trop concis de l'article 128 du Statut général, il conviendrait d'introduire dans le statut de la fonction enseignante une définition plus explicite des prérogatives des Commissions paritaires mais le Ministère de l'E.N. ne paraît pas du tout impatient de reprendre l'élaboration de ce statut.

de moins de cinq ans ou infirme, peut en bénéficier. Elle ne reçoit pas de traitement mais reçoit les allocations du code de la famille.

**Disponibilité de maladie grave du conjoint ou d'un enfant.** — N'entraîne ni traitement, ni allocations familiales. Peut être refusée pour raisons de service.

**Disponibilité pour convenance personnelle.** — Accordée de droit pour trois mois après un an de service. Peut être renouvelée après une nouvelle année de service.

**Disponibilité pour l'exercice d'activité présentant un intérêt général.** — Peut être accordée après un an de service, pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Peut être refusée pour raisons de service.

CONSTANTIN.

# LES TRAITEMENTS

Les fascicules budgétaires qui ont été distribués à l'Assemblée Nationale nous apportent deux satisfactions partielles :

1<sup>o</sup> Le projet de budget du Ministère des Finances (charges communes) comprend une double amélioration du régime des pensions civiles. Le « minimum garanti » de pension qui était jusqu'à présent déterminé à raison de 80 % du minimum de traitement national soumis à retenue coïncidera désormais (à partir du 1er janvier 1954) avec le minimum de traitement afférent à l'indice 100 et se trouvera, en fait, porté de 120.000 à 150.000 fr. par an. D'autre part, tandis que le traitement de fin de carrière retenu pour le calcul de la pension du retraité subissait jusqu'à maintenant un « écrêtement » de 50 % pour tout ce qui excédait six fois le minimum garanti (720.000 fr.), l'écrêtement s'appliquera désormais seulement à la tranche du traitement d'activité dépassant huit fois le traitement afférent à l'indice 100 (1.200.000 francs).

Sans doute est-il permis d'observer que ces deux modifications ne règlent pas tout le problème et que bien des injustices sont maintenues. C'est ainsi que le nouveau « minimum garanti » de pension (150.000 fr.) se révèle encore singulièrement modeste par rapport au minimum réel de rémunération du fonctionnaire classé à l'indice 100 (236.400 francs). La faute en est aux « aménagements » imaginés depuis 1948 par les Services du Budget pour arrondir la rémunération de base, sans avoir à décaisser quoi que ce soit en faveur des retraités (indemnité de résidence et compléments dégressifs, non soumis à retenue). Tout de même un premier progrès est réalisé et nous nous en réjouissons pour tous ceux de nos collègues en retraite dont les arrérages pourront être ainsi quelque peu augmentés à partir du mois de janvier.

2<sup>o</sup> Le projet de budget du Ministère de l'Education Nationale comporte un correctif important de la situation matérielle des « stagiaires » du C.A.P.E.S. (formule II) ou, plus exactement, de tous ceux d'entre eux qui ne bénéficiaient pas d'un traitement de fonctionnaire titulaire avant d'être admis aux épreuves théoriques du concours du C.A.P.E.S. et assujettis au stage de formation professionnelle dans un centre régional. A partir du 1er janvier 1954, tous les stagiaires, quelle que fût leur situation administrative antérieure, seront assimilés à des adjoints d'enseignement et percevront le traitement afférent à l'indice 225. Pour le S.G.E.N., cette solution est encore imparfaite et nous persistons à penser que, par comparaison avec les fonctionnaires stagiaires des administrations telles que les P.T.T. et les Régies financières, le licencié d'enseignement, sélectionné au prix d'un concours sévère, devrait bénéficier de l'indice 250 qui avait été explicitement prévu en 1948 à l'intention des professeurs de collège débâtant. Pour l'heure, cependant, nous nous félicitons de ce premier résultat grâce auquel tous ceux des « stagiaires » du C.A.P.E.S. qui déavaient se contenter jusqu'à présent d'une bourse d'entretien de 23.000 francs par mois, pourront désormais disposer de moyens d'existence un peu plus substantiels.

\*\*

Abstraction faite de ces deux mesures de réparation arrachées à grand peine au Ministère des Finances, les textes budgétaires ne prévoient rigoureusement rien qui puisse atténuer soit le déclassement général de la fonction publique, soit le déclassement particulier de la fonction enseignante.

M. Edgar FAURE, persévérant dans son attitude strictement négative, n'a même pas autorisé la moindre mention « pour mémoire » et entend bien, par conséquent, laisser les choses en l'état jusqu'en 1955, à tout le moins.

Après plusieurs semaines d'attente, le Ministre de l'Education Nationale revient à l'idée d'une commission interministérielle d'études qui serait chargée de « déterminer l'existence et l'importance du déclassement de la fonction enseignante », tout comme si la démonstration de ce déclassement avait encore besoin d'être fournie...

Toutes les organisations syndicales, qu'elles appartiennent à la F.E.N. ou qu'elles soient associées dans le cadre du C.A.U. (le S.G.E.N. y compris) ont décliné l'invitation qui leur était adressée de participer aux travaux d'une telle commission. Que les Pouvoirs publics commencent par accorder au personnel de l'Education Nationale l'indemnité forfaitaire de 10 % qui est loin de compenser le déclassement, d'ores et déjà subi par comparaison avec les catégories homologues de l'Armée ou de la Magistrature (cf. tableau publié dans le précédent numéro d'*École et Education*) et ensuite, mais ensuite seulement, il sera expédié de mesurer avec précision l'ampleur du déclassement et de mettre au point les modalités d'un reclassement destiné à rétablir très exactement les parités de rémunérations définies en 1946-1947 par la Commission COYNE et consacrées en 1948 par le Gouvernement et le Parlement.

Pour l'instant, nous sommes en droit d'estimer qu'une solution immédiate pourrait être obtenue, grâce à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République. Il suffirait que la disjonction d'une partie des crédits de personnel du budget de l'Education Nationale, telle qu'elle est proposée par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, avec l'appui probable de la Commission de l'Education Nationale, soit approuvée en séance par la majorité des députés pour que le Gouvernement fut obligé d'augmenter les crédits, par voie de lettre rectificative, dans toute la mesure nécessaire pour financer l'indemnité forfaitaire de 10 %.

Nous espérons que toutes les sections du S.G.E.N. auront compris l'importance de l'effort qui vient de leur être demandé par le Bureau National, en plein accord avec le Comité d'Action universitaire, pour qu'elles s'emploient, dans les jours qui viennent, à persuader les élus de leurs départements respectifs et pour qu'elles contribuent à dégager une majorité parlementaire favorable à notre cause. C'est à ce prix, mais à ce prix seulement, que nous pourrons faire l'économie d'un nouveau mouvement de grève.

*Le 26 novembre.*

H. ROUXEVILLE.

## CAISSE DE SOLIDARITÉ

Ont adressé un chèque au trésorier au 17 novembre 1953 :

### TROISIÈME LISTE

Mme Parot, MM. Depagne, Gounon, Mme Lahondes, MM. Weiss, Bois, Mmes Engelberger, Colletta, Huieq, M. Henry, Mme Bernhard, Pelletier, Blanch, MM. Vignal, Aselmeyer, Mme Chedeville, M. Brelle, Mmes Bellière, Rollin, Landire, Section Seine-et-Oise, Mme Daras, M. Magnan, Mme Roux, M. Monchambert, Collèges J. Bart et Lamartine (Dunkerque), MM. Abbès, Tricaud, Mmes Mauny, Riollé, Delens, Saint-Gal, Desarmenien, Coulbois, M. Bon, Mme Bozzi, Mme Vivien, M. Lovie, Section Hautes-Alpes.

S.G.E.N. Caisse de solidarité, C.C.P. 8776-95 Paris.

# E 2 - TIX-f - 661

## LE PROBLÈME DES ZONES DE SALAIRES

### UNE SOLUTION EST-ELLE PROCHE ?

Lors de sa séance du 23 septembre 1953, la Commission Supérieure des Conventions Collectives a adopté, par 18 voix contre 17, un vœu demandant que le salaire minimum interprofessionnel garantisse un caractère national, « le système des abattements de zone n'ayant pas de base légale et n'étant pas justifié par des différences constatées dans le coût de la vie entre Paris et la province ».

Par ailleurs, nous apprenons que M. SCHMITTLEIN, député, vient de déposer une proposition de loi réclamant la suppression des zones de salaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 1954.

Le problème des zones de salaires reste donc au premier plan des préoccupations du monde du travail, et le Parlement sera à nouveau appelé à prendre la décision qu'attendent depuis plusieurs années déjà les salariés, les fonctionnaires.

### COMMENT SE POSE DONC LE PROBLÈME A L'HEURE PRÉSENTE ?

1) **POUR LES SALAIRES DU SECTEUR PRIVE :** Le S.M.I.G. défini pour la région parisienne (zone O) subit des abattements allant de 3,75 % à 11,25 % selon le lieu de travail. Il arrive d'ailleurs assez souvent que ce salaire-plancher légal soit dépassé lorsque l'entreprise est florissante et lorsque le patronat est compréhensif...

2) **POUR LES FONCTIONNAIRES :** le traitement de base a un caractère national mais il est « corrigé » par une indemnité de résidence qui subit les abattements.

3) **POUR L'ENSEMBLE DES SALAIRES ET FONCTIONNAIRES :** les prestations familiales subissent des abattements sur Paris de 5% à 20% selon les localités de résidence. (A noter en effet que les prestations n'ont pas bénéficié des mêmes réductions d'abattements appliquées à plusieurs reprises au S.M.I.G.).

Le manque à gagner découlant de l'existence d'un système d'abattements de zones est important. Voici un exemple chiffré :

Fonctionnaire classé à l'indice 218, résidant dans la zone 11,25 % (3 enfants à charge) :	
Manque à gagner (par mois) sur :	
— l'indemnité de résidence (1) .....	3.900 fr.
— les prestations familiales (salaire unique, allocations familiales) .....	2.586 fr.
Total .....	6.486 fr.

Par rapport à son collègue de Paris, les ressources mensuelles de ce travailleur sont donc inférieures de 6.486 fr. !

Nous pensons que personne n'osera plus prétendre que cette différence de ressources se trouve compensée par une différence du même ordre du coût de la vie... Depuis plusieurs années déjà nous n'avons cessé de demander qu'une enquête officielle, portant sur le coût de la vie, fut faite à travers l'ensemble du pays : les Pouvoirs Publics se sont toujours refusés à pareil travail, craignant sans doute que les résultats de l'enquête ne soient trop probants ! Par ailleurs, toutes nos démarches — nombreuses et pressantes — auprès des gouvernements se sont heurtées invariablement à un refus justifié (?) par l'impossibilité légale d'apporter la moindre correction au système actuel des zones.

La réponse type du Ministre du Travail est formulée dans les termes suivants : « ...depuis la promulgation de la loi n° 50-205 du 11 février 1950, relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail, le Ministre

du Travail n'a plus la possibilité légale d'apporter des modifications à la répartition des communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires ».

C'est ainsi qu'officiellement on refuse à admettre cette évidence : que les conditions économiques et démographiques aient pu changer depuis 1945 ! On veut ignorer par exemple :

- que la commune de FORBACH a passé de 9.424 habitants en 1946 à 25.590 habitants en 1953 et est devenue « la plus chère » du département de la Moselle, comme l'ont d'ailleurs reconnu l'Inspection du travail et le syndicat patronal...
- que la commune de GUENANGE a passé pendant la même période de 415 habitants à 3.500 habitants par suite d'implantation de nouvelles industries (des cas analogues pourraient être cités par dizaines pour le seul département de la Moselle);
- que les communes du « Pays-Haut » (Ste-Marie-aux-Chênes, Montois, etc...) méritent, tout comme leurs voisines de la région du Fer, d'être classées dans la zone 3,75 %.

Il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne FORBACH et l'ensemble des communes de la région dite des Houillères de la Moselle, différentes mesures de reclassement furent prises il y a plusieurs années déjà, en faveur d'abord des personnels employés par les Houillères (reclassement dans la zone de Metz tant pour le calcul du salaire de base que pour le calcul des prestations familiales) et ensuite en faveur de l'ensemble des travailleurs du secteur privé par suite d'un accord conclu entre le syndicat patronal et les syndicats ouvriers (reclassement dans la zone de Metz pour le calcul du salaire de base). Seuls les fonctionnaires et assimilés sont restés classés dans la zone 7,5%... aucune disposition légale n'étant prévue pour permettre à l'Etat-Patron de modifier sur le plan local l'indemnité de résidence.

Comment sortir à l'heure présente de cette situation injuste et particulièrement irritante ? Ne nous faisons pas d'illusions : le Gouvernement actuel, tout comme ses prédécesseurs, refusera d'envisager le problème des zones de salaires dans son ensemble tant que le Parlement reculera devant la menace de la « Loi des maxima »; mais sous la pression des victimes de l'injustice du système, on s'orientera une fois de plus vers des solutions fragmentaires, des solutions de replâtrage. Pareille solution est d'ailleurs déjà envisagée par le Ministre du Travail qui écrit, le 17 octobre dernier, à M. MONDON, Député de la Moselle :

« ...Toutefois, depuis 1950, la situation économique et démographique de certaines communes s'étant modifiée, j'examine les modalités d'établissement d'un projet de loi donnant aux Ministres intéressés la possibilité de modifier à titre exceptionnel les taux d'abattement de ces communes pour le calcul des prestations familiales. »

Nous voulons espérer que cette loi sortira très prochainement et qu'elle permettra d'aligner automatiquement le S.M.I.G. et l'indemnité de résidence (pour les fonctionnaires) sur les nouveaux taux d'abattement dont devraient bénéficier un nombre — certainement important — de communes de notre département.

**P. CASPARD,**

Vice-Président de l'U.D. de la C.F.T.C.

(1) Pour le salarié du secteur privé, les variations portent sur le salaire de base.

## Chronique des Livres

*Collection d'Histoire pour l'Enseignement Technique (et les classes spécialisées des Cours Complémentaires),* par JOSÉ SERAND, VALLEE, PERSONNE et MENARD. — Fernand Nathan (Paris), éditeur.

— classe de 5<sup>e</sup> (de 1476 à 1610), 192 pages, broché ; paru en juillet 1953 ; prix : 330 francs.

— classe de 4<sup>e</sup> : 1) Révision des cours de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ; 2) de 1610 à 1789 ; 160 pages, broché ; paru en octobre 1953 ; prix : 470 francs.

— classe de 3<sup>e</sup> (de 1789 à 1870 ; la Russie au XIX<sup>e</sup> siècle ; vue générale sur la Question d'Orient au XIX<sup>e</sup> siècle) ; 160 pages, broché ; paru en août 1953 ; prix : 330 francs.

L'Enseignement Technique commence ainsi à avoir sa propre collection d'histoire. Trois manuels seulement ont vu jusqu'à présent, mais on ne peut que louer les auteurs avoir entrepris cette tâche. En effet, bien présentés, abondamment illustrés, y compris la couverture, ces ouvrages sont bien maniables et agréables à lire ; bref, à la fois

« manuels » et « livres » tout court. On pourrait cependant regretter l'absence de couverture cartonnée empêchant l'usure trop rapide. Mais le prix de vente s'en serait un peu ressenti.

Passons au fond. Les auteurs reprennent le « Cours Valélie » destiné aux Cours Complémentaires et Collèges Modernes, précédemment paru chez Nathan. Toutefois la nouvelle collection est entièrement refondue, allégée — fait capital — et mise à jour ; les auteurs tiennent compte des récentes publications historiques. C'est donc une véritable nouveauté pour l'Enseignement Technique où les programmes déjà alourdis par de nombreuses matières inexistantes dans l'Enseignement secondaire, ne permettent pas à l'élève de se noyer dans de gros manuels d'histoire, inondés par ce que l'on peut nommer des « détails » pour les classes en question. Sans négliger l'essentiel de la vie politique, la nouvelle collection insiste aussi sur les faits sociaux, économiques et culturels, ce qui correspond également aux tendances de l'Enseignement Technique.

Un court résumé au début de chaque chapitre localise immédiatement les événements. De nombreuses illustrations judicieusement choisies, ainsi qu'une heureuse sélection de textes, accompagnent chaque leçon et permettent au maître de rendre vivante la leçon d'histoire, évitant la manipulation toujours ennuyeuse de documents qui passent de main en main et les lectures fastidieuses du professeur. La classe peut participer activement à l'explication, tous les élèves possédant les mêmes documents. Il s'agira alors de véritables explications de figures et de textes. Puis, la leçon terminée, un questionnaire et des « sujets de travaux », facultatifs, favorisent une révision indispensable.

Notons aussi que le cours de 4<sup>e</sup> est précédé, conformément aux programmes d'ailleurs critiquables, d'une cinquantaine de pages comportant des tableaux clairs de récapitulation des cours de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

Il reste à souhaiter que les Collèges Techniques et Ecoles Nationales Professionnelles utilisent largement les manuels de la nouvelle collection. Déjà maintenant nous attendons avec impatience la parution des autres manuels de la collection, ainsi que le « Livre Unique d'Histoire, de 476 à 1945 » prévu pour novembre 1953. Nous nous empresserons d'en entretenir le lecteur au fur et à mesure des publications ultérieures.

Gabriel WACKERMANN,  
Strasbourg (octobre 1953).

#### QUELQUES ARTICLES DE REVUES PEDAGOGIQUES MERITANT D'ETRE SIGNALÉS

*Educateurs*. — Revue du Service Central de Recherche et d'Action pour l'Enfance, 31, rue de Fleurus, Paris (bimestrielle ; abt 620 fr.) ; C.C.P. Paris 3345-55.

N° 45 : numéro spécial consacré à l'Education civique (300 fr.). — Articles de L. Raillon, Jacquin, R. Gal, J. Madaule, P. Chambre, La Gravière, plus une bibliographie détaillée (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés).

N° 47 (100 fr.) : Orientation scolaire. — Réforme de l'Enseignement. Article de L. Raillon : Pour une réforme de l'Enseignement ; de J. Alsi : L'orientation scolaire, mythe ou réalité ? ; de A. Bougeard : Orientation scolaire et écoles rurales.

*Cahiers pédagogiques de l'Enseignement du Second degré* (de l'A.N.E.C.N.E.S.), publiés maintenant par le Cte Universitaire d'Information pédagogique. Abt 900 fr. ; C.C.P. Paris 9060-06. S.E.V.P.E.N., 13, rue du Four, Paris (VI<sup>e</sup>)

N° 1 (15 oct. 53) : Conduite de l'Enseignement dans le Second cycle ; plus un article sur le projet de réforme et les réactions de la presse et des organisations syndicales (larges citations de Mousel). — Le numéro 150 fr.

*Pédagogie*. — Revue mensuelle du Centre d'Etudes Pédagogiques ; C.C.P. Paris 5786-84 ; 15, rue L.-David, Paris (16<sup>e</sup>).

N° 7 (juillet 1953) : Réforme de l'Enseignement. — Pédagogie : Instituts de formation en U.R.S.S. — Faut-il secondez l'enseignement primaire ? . — (Le numéro 100 fr.)

*Les Cahiers de l'Enfance inadaptée*, S.U.D.E.L (C.C.P. Paris 1718-60). Abt 600 fr. pr 7 numéros de 48 pages.

N° 20 et 21 : Consacrés aux classes de perfectionnement, de plein air et aux Communautés d'enfants (les deux numéros 200 fr.).

*L'Ecole des Parents et des Educateurs*, 9, rue Faraday, Paris (17<sup>e</sup>). C.C.P. 1403-69. Abt 10 N° 700 fr. Chaque N° 90 fr.

N° 9 (août-septembre) : Problèmes modernes de l'attitude et du maintien, par le Dr J. Dublineau. — L'influence des animaux et des plantes sur les enfants, par F. Dolto. — L'influence du conte, du journal d'enfants.

N° 10 (oct. 53) : L'enfant gaucher à l'école, par E. Guilmartin. — Retrapage et réadaptation dans l'enseignement du second degré, par G. Dutilleul. — La coéducation, par R. Zazzo.

*Réadaptation*. — Revue mensuelle éditée par le B.U.S. et le Centre national d'informations pour la réadaptation. C.C.P. 8732-13, Paris, 5, pl. Saint-Michel.

N° spécial de septembre 1953 consacré à l'enfance handicapée : jeunes infirmes (sensoriels et moteurs), expériences et méthodes de rééducation. (250 fr.)

#### *L'Educateur culturel*.

L'I.C.E.M. de Freinet vient de faire paraître le premier des Suppléments de l'Éducateur. Cette nouvelle publication doit servir d'organe de travail et veut être le trait d'union des meilleurs militants de l'école moderne. (Abt au supplément, 300 francs.)

*L'Éducateur* (Freinet), bi-mensuel. C.E.L., Cannes. (C. C. P. Marseille 115-03). Abt : 550 francs.

N° 2 : Nous avons ouvert des brèches, par C. Freinet, qui montre les progrès et les conquêtes de l'éducation nouvelle.

— D'utiles indications sur les œuvres laïques et les associations de parents d'élèves.

M. MANENT.

**MONCHOUX André, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse : L'ALLEMAGNE DEVANT LES LETTRES FRANÇAISES DE 1814 A 1835. Paris, A. Colin, 1953, 526 p., appendice, bibliographie, notes, index.**

L'auteur part de l'ouvrage bien connu de Mme de Staél, publié seulement en 1814, pour aboutir à « l'Allemagne, de Heine, et à « l'Au-delà du Rhin », de Lerminier. Il ne croit pas à l'ignorance des Français de l'époque au sujet de la « véritable » Allemagne — celle qui se manifestera en 1870 — et combat le paradoxe de L. Reynaud, qui voyait dans le romantisme une maladie germanique, inoculée à l'esprit français et le déformant. Nos ancêtres du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle connaissaient déjà les deux aspects de l'Allemagne, fleur bleue et mégalo manie, et la littérature, la philosophie allemandes n'ont eu qu'une influence minime sur nos poètes et nos penseurs. Monchoux le prouve. Objectons toutefois que si quelques esprits d'élite ont vu clair, la masse du public ne paraît pas avoir bien compris la menace qui se dessinait outre-Rhin. Quelques fautes d'impression : résoud, Gazamian, Zacharis Werner. Thèse de doctorat de grand intérêt.

RICCI.

**MARTIN Jacques, agrégé de l'Université : MISSA SINE NOMINE, de Ernst Wiechert, roman traduit de l'allemand. Paris, Calmann-Lévy, 1952, 360 p.**

Bonne traduction. Tous les thèmes favoris de Wiechert se retrouvent ici : les gens de Prusse orientale, déjà rencontrés dans les « Enfants Jérôme », le gentilhomme qui a une âme de chef, presque malgré lui ; le vieux serviteur dévoué, les paysans humbles et reconnaissants, le pasteur un peu fou, un peu hérétique. La guerre et les camps de concentration ont apporté souffrances, malentendus, rancunes. Wiechert demande aux Allemands de pardonner, d'oublier pour que revive le bon terroir germanique avec ses antiques vertus. Roman un peu trop sentimental parfois, du préchi-précha. — et pourtant, on se laisse prendre au charme du récit.

RICCI.

**GRAMMAIRE, CONJUGAISON, ORTHOGRAPHIE. — Fin d'études primaires, par Berthou, Gremaux, G. Vægelle, à la Librairie E. Bellin, 8, rue Férou, Paris (6<sup>e</sup>).**

Livre conçu avec le double souci de respecter les programmes de préparation au certificat d'études et de « rattraper » les élèves retardés qui fréquentent souvent ces classes. Chaque leçon reprend donc les connaissances acquises dans les cours précédents et présente une série d'exercices bien gradués. La présentation matérielle de ce livre conçu par des instituteurs — comme des livres des mêmes auteurs destinés aux cours précédents — est excellente. Règles et notions à retenir sont bien mises en valeur. Très belle illustration de Ray-Lambert.

**ARITHMETIQUE, ALGEBRE, GEOMETRIE. — Troisième, enseignement court, par Monge et Guinchon, à la librairie E. Bellin.**

Ce volume présente l'ensemble du programme de mathématiques de cette classe. Révision du calcul algébrique avec de nombreux exercices. Étude des fonctions à partir de

problèmes concrets de géométrie ou de physique. Pour la géométrie, recherche de la simplicité, de la clarté. Gros effort pour une présentation claire de toutes les figures. Nombreux exercices. Excellente présentation typographique.

R. PERRIN.

#### UN GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

Le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme invite « tous les individus et tous les organes de la société » à s'efforcer « par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives ».

Depuis que cette Déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, l'une des tâches essentielles de l'Unesco est de continuer à la faire mieux connaître et mieux comprendre. De toute évidence, le rôle de l'éducation est particulièrement important à cet égard. Mais, même pour qui est déjà convaincu de l'importance d'un enseignement relatif aux Droits de l'Homme, un certain nombre de problèmes se posent fatidiquement.

Pour aider à résoudre quelques-uns d'entre eux, l'Unesco publie aujourd'hui une brochure de 91 pages, intitulée « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Documentation et conseils pédagogiques ». Ce petit ouvrage contient des suggestions sur un enseignement qui peut être donné aussi bien en classe qu'en dehors de la classe, et sur les moyens de développer chez les enfants la compréhension de l'esprit de la Déclaration. Il comprend également le texte intégral de la Déclaration.

Prix : 150 francs.

En vente auprès des agents généraux de l'Unesco dont la liste se trouve sur la dernière page de chaque publication, à dater du 7 novembre 1953.

*Histoire de la Littérature ouvrière* par M. RAGON., aux Editions Ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, PARIS-13<sup>e</sup>, 1 volume, collection « Masses et Militants » : 510 fr.

L'auteur Michel Ragon, comble une lacune puisque les histoires de littérature française ne font pas place à la littérature ouvrière. Il analyse les origines et développements d'une littérature du Moyen-Age comprenant : chansons de métier, chansons compagnonniques, almanachs et littérature de colportage, littérature qu'on peut considérer comme à l'origine de l'expression ouvrière dans les lettres. L'auteur s'attache ensuite à montrer les caractéristiques et les lignes dominantes des œuvres qui apportent un témoignage direct sur la vie du peuple, ses aspirations, ses peines et ses joies. M. Ragon montre aussi les liens qui ont existé entre les poètes ouvriers et les grands romantiques. Il souligne les influences, les facteurs qui ont aidé à l'épanouissement de certains écrivains ouvriers et paysans qui deviennent de véritables guides. Les derniers chapitres présentent les écrivains prolétariens de langue française, avec des portraits d'ouvriers, de paysans, de mineurs dont les écrits sont autant de témoignages sur la vie des travailleurs.

#### L'ORGANISATION D'UN LABORATOIRE DE SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Cette brochure, préfacée par M. Brunold, Directeur de l'Enseignement du Second degré, groupe tous les renseignements utiles pour l'organisation et l'équipement des laboratoires de sciences physiques des établissements de l'enseignement du Second degré : instructions ministérielles, plan général d'installation, équipement, aménagement intérieur des salles. Elle reproduit en même temps la liste du matériel d'enseignement des sciences physiques et naturelles, ainsi que les adresses des principaux fournisseurs de ce matériel.

Les administrateurs et les professeurs trouveront dans cette publication une documentation précieuse.

Prix : 225 fr. (franco : 260 fr.).

Adresser vos commandes au S.E.P.V.E.N., 13, rue du Four, Paris-6<sup>e</sup>. C.C.P. Paris 9060-06.

## Office Général de la Cinématographie Française

22, rue Paul-Valéry - PARIS-16<sup>e</sup>

Tél. PASsy 57-14 & 15

### ENSEMBLES SONORES 16 M/M. TYPE « SUPER S. L. D. »

avec « NOVARC »

Pouvant être équipés avec les amplificateurs

Symphonic 8 w.

Super Symphonic 15 w.

Philharmonic 25 w.

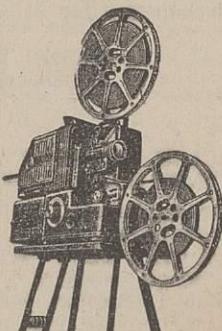
Ensembles  
sonores 16 M/M

« S.H.A.L.T. »

Projecteurs  
muets 16 M/M

« Super M.T. »  
transformables

en  
« Super S.L.D. »



Ensembles  
« Diareflet &  
Epireflet »

Diecran  
Electrophones  
« Super  
Symphonic »

têtes et amplis  
magnétiques, etc.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir une documentation détaillée sur chacune de nos fabrications

## N.B.

### RECHERCHE D'APPARTEMENT

Ménage instituteur remplaçant avec bébé 6 mois cherche pour un trimestre chambre-cuisine Paris, S'adres. S.G.E.N. 619.

Miles DESLANDRES, membre élue C.A.P. nationale certifiée, cherche appartement deux pièces et une cuisine, Paris. URGENT.

## Journée des Jeunes

13 DECEMBRE 1953 (10 heures)

26, rue Montholon, Paris-9<sup>e</sup>

### PROGRAMME

A.E. — M.A. — Stagiaires

- Informations.
- Statut des A.E.
- Formation du Bureau 1953-1954.

M.I. — S.E.

- Action revendicative.
- Statut des S.E.
- Formation du C.A.M.I. 1953-1954.

Midi : Repas en commun

Nous souhaitons la présence de tous

Prévenez : E. Devarieux, M.I., Lycée Saint-Louis  
Boulevard Saint-Michel, Paris-6<sup>e</sup>

Ceci étant bien précisé, les collègues qui, l'an prochain, ne seront pas confirmés aux indications ci-dessus, seront sans excuse et n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes si leur annonce que leur demande n'a pu être étudiée par C.A.P. nationale.

### Paul OLLIER,

Représentant du personnel (liste S.G.E.N.)  
à la C.A.P. Nationale des A.E.

### RESPONSABLES ACADEMIQUES A.E.

*Marseille : M. BOYER, Lycée de Garçons, Avignon, en liaison avec : M. VIALLIS, Lycée Gassendi, Digne.  
Alger : M. POUZIN, Collège classique, Bougie.  
Besançon : M. BERTHAUD, Lycée de Garçons, Besançon.  
Bordeaux : M. BIANCHI, 90, bd Albert-1<sup>er</sup>, Bordeaux.  
Lyon : M. POINTEL, 3, r. de l'Eglise, Boisguillaume (S.-I.).  
Clermont-Ferrand : Mlle BIDET, Lycée de Jeunes Filles, Moulins (Allier), en liaison avec Mlle CAIRE, Collège de Jeunes Filles, Montluçon (Allier).  
Dijon : M. CHEVALLEY, Lycée de Garçons, Dijon.  
Grenoble : M. CHEDAL, Lycée Champollion, Grenoble.  
Lille : M. HAUTCLOQUE, 117, rue de Paris, Saint-Quentin-en-liaison avec : Mme BEAL, 14, quai de l'Yser, Calais ;*

M. CARRETTE, 31, rue Saint-Jacques, Valenciennes.  
M. DUQUESNOY, 43, avenue de Verdun, Valenciennes.  
*Lyon : M. REYGROBELLET, 40, bd Garibaldi, Lyon.  
Montpellier : M. CHABANIS, Lycée de Garçons, Nîmes.  
Nancy : M. SIMONIN, Collège de Garçons, Toul.  
Paris : M. GUIEU, Lycée Carnot, 145, bd Malesherbes, Paris (17<sup>e</sup>), en liaison avec : Mlle QUILFEN, Lycée de Jeunes Filles, Chartres ; M. ROYET, Lycée Jean-Baptiste Say, Paris (16<sup>e</sup>).  
Poitiers : M. CLERFEUILLE, 28, 1<sup>re</sup> de Laferrière, Angoulême, en liaison avec : M. VALETTE, Collège Moderne et Technique de Montmorillon (Vienne).  
Rennes : Mlle GEFFRIAUD, Lycée de Jeunes Filles, Rennes (Ille-et-Vilaine), en liaison avec : M. RAIMBAULT, Collège Technique, Lorient (Morbihan).  
La Réunion : Mlle HOARAU, Lycée Juliette-Dodu, Saint-Denis.  
Strasbourg : Mlle FREYD, Lycée de J. Filles, Strasbourg.  
Toulouse : provisoirement s'adresser à GODEFROID, Lycée Victor-Duruy, Mont-de-Marsan (Landes).*

### GODEFROID,

Responsable National « Liaisons »,  
Lycée de Garçons, Mont-de-Marsan (Landes).

## MAITRES D'INTERNAT ET SURVEILLANTS D'EXTERNAT DU SECOND DEGRÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

### Le statut des S.E..., mais pas encore !

Eternelle question !... Chaque année le même rite se répète, le Ministère annonce la parution prochaine du statut des S.E., les Comités paritaires académiques techniques se réunissent : à l'ordre du jour, le statut des S.E.

En décembre 1952, M. Brunold, directeur général du 2<sup>e</sup> degré, affirmait son intention de donner un statut aux S.E. Le 12 décembre, le Comité technique de l'Académie de Paris avait à l'ordre du jour le statut des S.E.

Cette année, la direction générale du 2<sup>e</sup> degré annonce que le projet de statut des S.E. sera soumis au 3<sup>e</sup> trimestre au Comité technique Ministériel. Le 29 octobre dernier, le Comité technique paritaire de l'Académie de Paris s'est réuni (1). Il n'a pas entamé la discussion au fond. Il a pris la décision de la traiter complètement le 11 décembre prochain.

En apparence, la situation est la même maintenant qu'au début de la dernière année scolaire. En réalité, les S.E. sont en bien meilleure posture que l'année dernière, grâce aux travaux et à l'action du Bureau national des Maîtres d'internat et de Surveillants d'externat du S.G.E.N., l'an dernier.

— L'année dernière, le ministère voulait faire sortir avant Pâques un projet de statut commun aux M.I. et aux S.E. où les services mêmes seraient unifiés.

— Aujourd'hui, le projet n'est pas encore sorti.

### QUE S'EST-IL PASSE ?

Le Bureau national — par l'intermédiaire de Rousselot et Rancurel — fait admettre au ministère que le problème était complexe, qu'il ne serait pas réglé par l'unification des services des M.I. et des S.E. — unification inconcevable pour qui connaît d'expérience ces fonctions. — Le ministère a reconnu qu'il ne possédait pas toutes les informations nécessaires sur la véritable situation des S.E. et que, dans ces conditions, il était prématuré de sortir un projet. Le Bureau national de l'an dernier ne s'est pas voilé la face devant les intentions affirmées par le ministère. Il a agi et c'est son action qui a retardé la parution d'un

statut — qui aurait été une catastrophe et pour les S.E. et pour les M.I. — et qui nous permet de discuter encore aujourd'hui.

Rancurel et Rousselot ont entrepris une minutieuse enquête dans les académies. Par les réponses qu'ils ont reçues, ils ont pu faire un tableau précis et général de la véritable situation des S.E. Ils ont consigné les résultats de cette enquête et les conclusions qui s'imposaient dans un rapport qui a été approuvé par le Congrès et déposé au ministère.

### OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

A la réunion du Comité technique paritaire de l'académie de Paris, les syndicats déposeront un *projet de statut* qui servira de base de discussion. Voici un sommaire analyse de celui qui sera présenté par le S.G.E.N. :

### DES OBSERVATIONS

décrivent la situation actuelle des S.E. à laquelle on doit mettre fin.

1<sup>o</sup> Certains S.E. sont de véritables A.E..

2<sup>o</sup> D'autres n'ont même pas de service fixe : ils sont à tout moment à la merci du chef d'établissement.

3<sup>o</sup> Au mieux, ils ont un horaire de service discontinu, dispersé, avec de trop nombreuses heures creuses inutilisables pour leur travail personnel.

Leurs libertés sont insuffisantes pour leur permettre d'aller en faculté suivre leurs cours.

Une grande partie de leur service consiste en des heures de travail non qualifié, d'écritures ou de secrétariat, ou de police de permanences trop peuplées.

### DES PROPOSITIONS D'ASSAINISSEMENT

1<sup>o</sup> Créditation d'un poste d'A.E. à la place de tout poste de S.E. comportant un service régulier d'enseignement.

2<sup>o</sup> Rationalisation de la surveillance :

— que les permanences deviennent exceptionnelles par la suppression des classes ayant lieu pendant les récréations;

— que les permanences deviennent des études de travail, c'est-à-dire qu'elles soient régulières et ne se succèdent pas pour la même classe, à longueur de matinée ou d'après-midi et surtout qu'elles ne comprennent qu'un effectif limité et homogène;

— que les services réguliers de secrétariat soient assurés par un personnel spécialisé.

### UN PROJET DE STATUT

#### PREAMBULE

où sont définies les obligations complexes des S.E. : — assurer un service de surveillance; — mener à bon terme les études personnelles.

#### CHAPITRE Ier — Le Service.

##### *Le Service*

1<sup>o</sup> Etabli en collaboration avec les S.E. — horaires groupés.

2<sup>o</sup> Limites maxima : de 7 h. 45 à 17 h.

Les S.E. ne sont pas qualifiés pour assurer la surveillance des études qui, comportant une direction pédagogique du travail des élèves, ne peuvent être confiés qu'aux A.I.

3<sup>o</sup> Maximum de service : 30 h. par semaine.

4<sup>o</sup> Heures supplémentaires :

— de surveillance : après un préavis écrit de 24 h., pour parer aux absences de dernière heure, il sera déduit du maximum de service un temps de suppléance éventuelle;

— d'enseignement : exceptionnelles. En aucun cas un service régulier d'enseignement ne peut être confié au S.E.

5<sup>o</sup> Liberté : minimum de 24 heures consécutives (dimanche et jeudi après-midi mis à part).

6<sup>o</sup> Ecritures : réduites aux bulletins trimestriels, service compté pour une heure par semaine.

#### CHAPITRE II. — Recrutement, avancement.

##### *Recrutement, avancement*

1<sup>o</sup> Choix des candidats : Priorité accordée à ceux qui se destinent à l'enseignement.

2<sup>o</sup> Nombre de postes calculé d'après les heures à assurer.

3<sup>o</sup> Possibilité de passage de M.I. à S.E. et inversement.

4<sup>o</sup> Stagiorisation au bout d'un an.

5<sup>o</sup> Durée des fonctions : 6 ans.

6<sup>o</sup> Avancement en ville de Faculté.

7<sup>o</sup> C.A.P. : électeurs et éligibles à la C.A.P. n° 11 dont ils dépendent pour la stagiarisation et l'avancement.

8<sup>o</sup> Elections au Conseil intérieur : Intérimaire, au bout d'un an de présence stagiaire, quel que soit le temps de présence.

#### CHAPITRE III. — Rémunérations.

##### *Rémunérations*

Traitements annuels : indices 175 et 185.

2<sup>o</sup> Traitements pendant les vacances;

3<sup>o</sup> Traitements pendant les congés : régime actuel.

4<sup>o</sup> Nourriture et logement : dans l'établissement s'ils le désirent, au taux de versement des M.I.

5<sup>o</sup> Remboursement des frais de voyage en ville de Faculté : régime des M.I.

6<sup>o</sup> Sécurité sociale : régime actuel.

#### CHAPITRE IV. — Débouchés.

##### *Débouchés*

Les délégués rectoraux (M.A., A.E., M.I., S.E.) ont priorité pour obtenir une délégation ministérielle d'A.E.

Les personnels auxiliaires :

— rendent des services à l'Education nationale; — consacrent une partie de leur énergie à gagner leur vie;

— sont défavorisés par leur éloignement des Facultés;

— acquièrent dans leurs fonctions une expérience pédagogique certaine : services, efforts, difficultés, expérience, dont il doit être tenu compte dans l'attribution des délégations ministérielles d'Adjoint d'enseignement.

### H. BOUGARD — E. DEVARIEUX..

(1) Il a été entendu que dans l'Académie de Paris les S.E. assurant 6 heures d'enseignement recevront une délégation rectoriale d'adjoint d'enseignement.

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES INTENDANCE ET ECONOMAT

Les M.I. et S.E. ne peuvent pas refuser de remplacer un professeur ou un A.E. absent, à condition, bien entendu que ces heures supplémentaires leur soient payées. Le fonctionnaire absent reçoit également son traitement. Malgré cela, les H.S. sont payées à ceux qui les remplacent : en effet, un crédit spécial est prévu pour les H.S. Toutefois, pour éviter de faire des H.S. pour le roi de Prusse, les M.I. et S.E. ne feront d'H.S. que si

1<sup>o</sup> une note de service spécifiant qu'il s'agit d'un collège (M.I., S.E., A.E. ou professeur) leur est communiquée. (Ayez le garder ces notes de service.)

2<sup>o</sup> l'assurance leur est donnée qu'elles seront payées. (Prendre contact avec l'Intendance.)

3<sup>o</sup> ils ont été avertis à temps par le Surveillant général et « ramassés » à la dernière minute dans la cour — quelques

chiques (peu nombreux, il est vrai...), qui nous considèrent comme corvéables à merci, de faire appel aux M.I. et S.E. pour tout servir leur jour de liberté.

Ayez soin d'inscrire les H.S. sur une feuille et de la faire parer le Surveillant général.

Il faut faire perdre l'habitude aux quelques supérieurs hiérarchiques (peu nombreux, il est vrai...), qui nous considèrent comme corvéables à merci, de faire appel aux M.I. et S.E. pour tout servir leur jour de liberté.

Il faut que les élèves soient surveillés. Mais que cesse la pratique de faire passer aux profits (de la maison...) les H.S. faites.

### NOUGUE - SANS.

(Extrait du bulletin des M.I. d'Algérie)

Note du B.N. — Des chefs d'établissement sont quelquefois pour avoir fait assurer le service d'un professeur absent H.S. (payées). Le projet de statut des S.E. que nous défendrons sera explicité et ferme sur ce point.

Un de nos collègues nous fait connaître le point de vue des jeunes. Vous lirez son article ci-dessous. Imitez-le, en nous faisant connaître votre opinion.

### MALPHETTES.

## Informations

### I. — VOUS SEREZ REMBOURSSES DE VOS FRAIS DE VOYAGE

Si : dès le début de l'année, vous adressez, par voie hiérarchique au recteur, une demande et un engagement sur l'honneur (voir modèles obligatoires dans le Vade-Mecum);

— Vous faites signer, chaque fois que vous vous rendez en culté, un état d'embarquement.

Mais attention ! Les conditions de remboursement sont différentes selon que vous êtes du Second Degré ou de l'Enseignement Technique.

1<sup>o</sup> Second degré : remboursement conditionné à l'admissibilité ; remboursement sans condition, la première année, pour les candidats des certificats dits de propédeutique, qui conservent en cas de succès le bénéfice de ce droit l'une des années suivantes.

2<sup>o</sup> Et. Technique : 1<sup>er</sup> trimestre, sans condition ; 2<sup>o</sup> trimestre, admissibles en juillet ; 3<sup>o</sup> trimestre, admis en juillet ou octobre.

En conséquence, vous demanderez le remboursement (avec relevé de frais et pièces justificatives) :

a) Après les examens ;

b) A la fin du premier trimestre (pour tous) d'abord après les examens, (éventuellement) ensuite, si vous êtes de l'Enseignement Technique.

II. — VOUS MANGEREZ GRATUITEMENT A LA VILLE DE FACULTÉ

... Si :

— vous prévez chez l'intendant ou l'économie de votre établissement ; — vous faites une demande à l'intendant du lycée de la ville de Faculté, par la voie hiérarchique.

DUQUESNE

(extrait du « Pionnier » de Lille)

## Le temps du mépris

L'Avant-Garde Universitaire publie un article assez documenté sur « Les organisations syndicales enseignantes », qui expose les quatre tendances du SNES, du SNE et de la FEN.

Le SGÉN n'y est même pas mentionné. Nous pensons que l'objectivité de nos collègues de la CGT leur aurait permis de reconnaître en nous une organisation avec laquelle il est devenu impossible de ne pas compter. Pourquoi faire semblant d'ignorer que le SGÉN a su conquérir une place de premier plan chez les MI et les SE ?

Le Bureau National MI et SE

## Déception des Jeunes

Nos aînés, Intendants et Sous-Intendants, nous ont souvent entendu des déceptions que leur avaient réservées la fonction.

Si le statut du 19-12-1950 fut pour tous un « monument d'iniquité », leur qualité de titulaires leur permit du moins de conserver leur situation. Il n'en fut pas de même pour leurs cadets, les délégués rectoraux, qui depuis 1948 ou 1949, et même avant, assurèrent le service dans une administration où l'insuffisance de personnel se faisait cruellement sentir (voir circulaire de 1947).

Leurs malheurs commencèrent avec la poursuite d'un concours fantôme. Fixé au 13 juin 1949, prévu pour septembre 1949, envisagé pour juin 1951, annoncé pour le 24 septembre 1951, il eut lieu finalement le 7 janvier 1952. Et dans quelles conditions !

Les 200 délégués rectoraux devaient disputer une trentaine de postes aux candidats venus de l'extérieur et favorisés par un concours théorique.

Les malheureux qui n'eurent pas la chance de se classer dans les trente premiers démarquèrent gravement. Ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Leur indice de traitement fut ramené de 225 à 185. La tendance était alors à la baisse. Plus de 15 % sur le salaire de jeunes gens le plus souvent mariés et père de famille...

Fort heureusement, tout le monde ne subit pas le même sort. A la faveur de l'article 26 du décret du 19-12-1950 les délégués rectoraux des Centres d'Apprentissage furent intégrés sous-intendants s'ils étaient pourvus de la licence.

Cette intégration réservée à une cinquantaine de personnes rendit précaire la situation de leurs malheureux collègues.

1<sup>o</sup> En réduisant d'une façon catastrophique le nombre de postes mis au concours.

2<sup>o</sup> Comme le statut ne prévoyait pas d'intendance dans les Centres d'Apprentissage les heureux bénéficiaires de cette intégration furent dirigés sur d'autres établissements (Collèges, E.N.P.).

Ainsi, des jeunes gens ayant les mêmes titres universitaires, remplissaient les mêmes fonctions et dans la même situation administrative ont été traités différemment.

Il conviendrait de réparer cette injustice. Quelles mesures seraient immédiatement réalisables ? Ce sera l'objet de notre prochain article.

### LE CALONNEC.

## Dernière heure

Un arrêté ministériel va paraître au B.O. autorisant les candidats à se présenter plus de trois fois aux concours de l'Intendance et de l'Economat.

## AGENTS

### SECTION DES AGENTS DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE

Cet encart est surtout destiné à faire connaître aux camarades des autres sections la dernière née du S.G.E.N. : la section agents. Nous espérons que vous aurez tous à cœur de faire connaître le S.G.E.N. à ceux que l'on a bien souvent appellés les « prolétaires de l'E.N. ». Sachez par exemple qu'un agent de 4<sup>e</sup> catégorie (la plus basse) commence sa carrière à l'indice 120 et la termine à l'indice 160 !!! Les plus favorisés arrivent à l'indice 230 après de nombreuses années de service (catégorie spécialiste 1<sup>re</sup> Catégorie) !

Nous vous présentons ci-dessous les activités que le Bureau national prévoit pour cette année. Certaines d'entre elles nécessitent la compréhension et l'aide de TOUS les militants du S.G.E.N. Quel meilleur moyen de prouver à la fois notre titre de Syndicat GENERAL et notre affiliation à une centrale OUVRIERE.

### BULLETIN NATIONAL

Nous avons décidé la création d'un bulletin national, car les problèmes « agents » sont complexes et méritent une étude assez approfondie, ce qui n'est, hélas ! pas possible dans « Ecole et Education ». Le bulletin mensuel est déjà sorti deux fois. Le tirage assez important nous permet de l'envoyer dans tous les établissements. Si vous désirez recevoir ce B.L., si votre formation vous permet de nous aider à sa rédaction, écrivez à « Bulletin agents S.G.E.N.-C.F.T.C. 2, rue Jules-Ferry, ALGER - ALGERIE ».

### PROPAGANDE

Le bulletin est notre meilleur moyen de propagande. Gounon a par ailleurs édité un Vade-mecum des textes de notre statut : Ce recueil est indispensable à ceux qui veulent aider leurs camarades qui bien souvent sont exploités par l'administration.

De plus, certaines académies n'ont pas d'adhérents ; il faut que cette anomalie cesse ; la faiblesse des « agents » vient du fait que beaucoup ne sont pas syndiqués et qu'ils se sentent isolés. Suscitez des adhésions, si vous connaissez des militants possibles écrivez au secrétaire académique. Ne négligez rien pour faire connaître le S.G.E.N.

### ORGANISATION

Des responsables pour les différents ordres d'enseignement se chargent des questions corporatives. Ce sont :

Premier degré : Henry. Second degré : Cointe, agent chef Lycée de Ben Akoun (Alger) (intérim).

Supérieur : secrétaire Rodhe, Institut d'Embryologie, Strasbourg.

Enseignement Technique : Courtade, 25, rue Wimpeling, Strasbourg.

Pour les démarches, écrivez au Secrétariat du S.G.E.N., 26, rue Montholon, Paris-9<sup>e</sup>.

CONGRES : Il aura lieu au début du mois d'avril 1954, dès maintenant il faut que vous prévoyiez un représentant de toutes les Académies.

### COTISATION

Agents de 1<sup>re</sup> et 2<sup>o</sup> catégories : 510 francs par semestre.

Agents de 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> catégories : 450 francs par semestre.

A verser au responsable d'établissement du S.G.E.N. ou au trésorier académique.

## INDEMNITÉ SPÉCIALE DEMANDÉE PAR LE S.G.E.N. EN FAVEUR DES AGENTS

CATÉGORIE	Indice	Traitements en milliers de francs	Indemnité annuelle
Agents non spécialistes et garçons de laboratoire (2 <sup>e</sup> degré et technique) .....	120-160	184-254	22.428
Agents spécialistes 3 <sup>e</sup> catégorie .....	130-170	202-272	23.814
Agents spécialistes 2 <sup>e</sup> catégorie .....	145-220	228-364	29.642
Agents spécialistes 1 <sup>re</sup> catégorie .....	170-230	272-383	32.657
Aides infirmières et mères de famille .....	135-195	210-317	26.371
Aides de laboratoire .....	185-195	210-317	26.371
Aides de laboratoires spécialisés .....	145-220	228-364 (1)	30.071
Aides techniques de laboratoire .....	170-255	272-432	35.014
Aides techniques principaux .....	180-290	290-502	39.271
Techniciens .....	185-390	299-700	49.750
Hommes de peine .....	100-140	150-220	18.500
Garçons de bureau .....	110-145	166-228	19.712
Appariteurs et garçons de laboratoire (supérieur) .....	120-160	184-254 (1)	22.050

(1) L'indemnité spéciale demandée serait fixée à 10 % du traitement moyen de la catégorie. Elle dépendrait donc non seulement des indices extrêmes mais encore des indices des échelons intermédiaires.

## ACTIVITE DU BUREAU

### BUREAU NATIONAL DU 15 OCTOBRE 1954

Présents : Mles Huck, Girard, Guillard — MM. Mousel, Rouxeville, Littaye, Raymond de Lage, Labigne, Aufort. Excusés : Mmes Souriac, Durrande, Delotte, Mlle Deslandres.

— Compte rendu de l'audience accordée par le ministre au Comité d'action universitaire. Assistaient à l'audience, pour le S.G.E.N., Rouxeville et Mousel. Bennezon souligna le rapport de dates entre octobre 1953 et octobre 1951, et rappela la promesse gouvernementale. Le ministre est d'accord en principe sur une indemnité spéciale aux enseignants. Il propose au C.A.U., qui accepte, de lui ménager une entrevue avec M. Laniel. Mousel signale le danger qui pourrait résulter, pour l'unité du mouvement envisagé, de l'accrochage à cette revendication d'autres revendications (qui semblent être le désir du S.N.I.).

— Mme Girard rend compte de la situation en ce qui concerne le pourvoi intenté par le S.G.E.N. contre la Grande Chancellerie, afin d'annuler le décret portant statut du personnel économique des maisons d'éducation. Statut pris sans consultation du Comité technique. Les réponses de la Grande Chancellerie, de la Fonction publique et du Budget doivent être étudiées de très près par notre conseiller juridique.

— Le Bureau revoit et précise la liste des collègues chargés des démarches personnelles, et qui sera publiée.

— Le Bureau prend connaissance d'une lettre reçue des revues « Esprit, Europe, la Pensée, les Temps Modernes ». Une protestation contre l'ostracisme qui frappe ces revues sera adressée au ministre, et communiquée aux revues intéressées.

— Le Bureau prend connaissance d'une lettre de M. Guitard sur son livre. Un compte rendu en sera donné dans E. et E.

— Mousel lit la motion du Conseil du Second degré relative à la section A'. Motion envoyée pour étude à la Commission Létoquart.

### Dernière heure

#### VICTOIRE DU S.G.E.N.

Le nouveau projet de STATUT DU A.E. proposé par l'administration ne comporte plus le contours de recrutement auquel le S.G.E.N. s'est toujours opposé, SEUL D'AILLEURS. Tous les jeunes M.I., S.E., N.A., A.E. délégués rectoraux savent qu'ils doivent au S.G.E.N. cette victoire.

## ADHERENTS DU S.G.E.N.

### VADE MECUM

I

#### PERSONNEL ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ ET DU TECHNIQUE

Un VADE MECUM édité par le S.G.E.N. contient les textes administratifs qui vous concernent. Vous y trouverez notamment :

- le statut des M.I., celui des S.E. ;
- le statut des P.A. et adjoints d'enseignement ;
- les textes relatifs aux maîtres auxiliaires ;
- les textes concernant le nouveau C.A.P.E.S. ;
- le statut du personnel (avancement, changement de catégorie, maxima de service) ;
- le calcul du traitement ;
- des exposés concernant la Sécurité sociale, les mutuelles, les retraites.

La quatrième édition (168 pages) est mise à jour au 1<sup>er</sup> juin 1953.

### VADE MECUM

II

#### PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Un second VADE MECUM édité par le S.G.E.N. contient les textes administratifs qui vous concernent.

- Agents de service ;
- Personnel des services économiques ;
- Personnel administratif ;
- Personnel de bureau ;
- Administration Académique.

Textes mis à jour au 1<sup>er</sup> octobre 1953

Les commander à GOUNON, 33, avenue Suzanne, La Madeleine (Nord). C.C. Lille 820-56. Prix : 150 francs, plus 15 francs de port.

# ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## A ceux qui n'auraient pas compris notre grève

### Quelques rappels et précisions

— L'Enseignement Technique, dernier venu des ordres d'enseignement, a été organisé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il dépendait alors du Ministère du Commerce. Réorganisé en 1919 par la loi Astier, il a été rattaché en 1920 au Ministère de l'Education Nationale.

— Ce bref historique explique la situation actuelle. Au début il y eut en plus des « écoles d'apprentissage », création de sections techniques surtout commerciales, dans les lycées et les collèges modernes. La place réservée à ces sections était restreinte. Depuis elle l'est restée alors que les effectifs augmentaient d'une façon considérable : 58.000 élèves en 1940, plus de 300.000 en 1953. Par la suite, un certain nombre de collèges techniques furent bâtis, mais ils ne suffisent plus à recevoir tous les élèves optant pour la technique.

— Cette création de sections au fur et à mesure des besoins régionaux, surtout dans des établissements préexistants, explique le manque de locaux qui se fait sentir depuis plusieurs années. Voici quelques exemples de collèges refusant un grand nombre d'élèves : Nantes E.N.P.G. 800, Bordeaux C.T.F. 300, Suresnes C.T.G. 217. Les classes comportant de 40 à 60 élèves ne sont pas une exception, particulièrement dans l'Académie de Lille où cette situation est générale depuis bien des années. Par faute de salles de classe en quantité suffisante, deux cours se font dans une salle d'examen et en même temps (Lille). Beaucoup de collèges manquent de salles spécialisées : dessin, bureau commercial.

— En face de cet accroissement des effectifs et des tâches de plus en plus nombreuses qui lui sont confiés, l'E.T. accuse un besoin urgent de personnel. Établissons un bilan comparatif pour 1952 et 1953 d'après les postes vacants à la suite des mutations de juin :

— Pour les certifiés :	1952	1953
Lettres, Histoire, Géographie .....	181	70
Langues .....	84	46
Mathématiques — Sciences .....	223	267
Dessin industriel .....	133	132
Dessin d'art .....	59	132
Commerce .....	100	107
	780	854

La différence provient des créations de poste. Ces chiffres s'expliquent par le peu de recrutement à l'ENSET :

— Pour les P.T.A. :	1952	1953
Commerce .....	99	36
Industrie hommes .....	302	254
Industrie femmes .....	88	63
	489	353

Il était prévu en mai dernier le recrutement de 219 P.T.A., or la diminution ne porte que sur 136 postes, ce qui s'explique par la différence des traitements dans l'industrie et l'enseignement et aussi par le manque de dotation budgétaire.

En octobre, bon nombre d'établissements n'avaient pas suffisamment de professeurs pour fonctionner normalement. A Dunkerque, 19 postes étaient vacants, 17 à Lille, 15 à Strasbourg, 11 à Brest.

— Pour remédier à la pénurie de locaux, deux plans ont été établis : un plan de programme (Le Corgeu) et un plan

quinquennal. Le budget de 1953 prévoyait 9.692 millions par le second degré et 4.772 millions pour l'E.T. Mais ces projets sont encore bien insuffisants et la construction n'avance pas vite. Dans l'Académie de Lille bien des classes sont encore des baraquements datant de 10 ans. Depuis plusieurs années cette ville a un projet de construction périodiquement remanié, mais qui n'est jamais mis à exécution.

— Ce manque de crédit se fait sentir dans d'autres domaines. Dans certains collèges les heures d'effectif ne pourront pas être payées et les classes seront ramenées à 35 élèves. Le nombre de refus de bourses est supérieur à l'an dernier et les quotités accordées ne sont que de 5/6, 4/5 au lieu de 6/6.

Pour conclure, citons la réponse d'un père d'élève à une demande de justification pour la non fréquentation de son fils du collège de Y... :

« Manœuvre aux Acieries de... ayant un salaire de 23.000 francs par mois, je ne suis pas en mesure de subvenir aux besoins de mon fils qui doit payer 1.200 francs de pension et 3.600 fr. de train par mois sans compter les livres et autres fournitures. Il est regrettable de constater que le collège de Y... ou autres ne sont pas accessibles à un fils de manœuvre si intelligent qu'il puisse être. »

### BARRE.

## A.E. ET REPETITEURS

### *A vos plumes...*

Nous voulons que cette chronique soit la chronique de TOUS les A.E. et répétiteurs du S.G.E.N., la VOTRE par conséquent.

Pour cela, il nous faut connaître ce que vous pensez et ce que vous attendez d'elle.

A vos plumes !... NE REMETTEZ PAS A DEMAIN ce que vous pouvez faire dès aujourd'hui. Indiquez sur une feuille vos nom, prénom, fonctions, établissement, adresse et, sans les recopier, mais en indiquant simplement le numéro, répondez aux questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Dans l'ensemble, la Chronique vous satisfait-elle ?
  - 2<sup>o</sup> La lisez-vous REGULIEREMENT. Sinon pourquoi ?
  - 3<sup>o</sup> Quel est le genre d'articles que vous préférez : articles revendicatifs, d'informations, nouvelles des académies, libres propos, etc...
  - 4<sup>o</sup> Aimeriez-vous des articles très simples de FORMATION SYNDICALE, des enquêtes, des discussions, des... questionnaires ?
  - 5<sup>o</sup> Les articles sont-ils trop longs ? trop courts ? trop « faciles », trop inaccessibles ?
  - 6<sup>o</sup> A quelles questions voudriez-vous voir notre chronique donner une réponse ?
  - 7<sup>o</sup> Avez-vous surpris des réactions, favorables ou défavorables, et pouvez-vous nous en faire part ?
  - 8<sup>o</sup> Qu'attendez-vous du CONGRES PROCHAIN ?
  - 9<sup>o</sup> Quelles questions aimeriez-vous voir traiter à la prochaine session de FORMATION SYNDICALE DE BIERVILLE.
  - 10<sup>o</sup> Avez-vous l'intention de nous envoyer des articles ? Lesquels ?
- Même si vous n'avez pas réfléchi longuement à la question, même si vous n'avez rien d'original à dire, envoyez sans tarder vos réponses à Monique MORIN, chez M. GIL, 9, rue Lajarte, BORDEAUX (Gironde).

# RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

## sur la 1<sup>re</sup> partie du C.A. de l'E.T. nouveau régime

**1953**

Sections	1 <sup>re</sup> SESSION				2 <sup>e</sup> SESSION			
	Candidats		Reçus		Candidats		Reçus	
	ENSET	EXT <sup>r</sup>	ENSET	EXT <sup>r</sup>	ENSET	EXT <sup>r</sup>	ENSET	EXT <sup>r</sup>
A1 Sciences industrielles .....	21	5	16	2	5	4	2	0
A2 Sciences et arts industriels ....	14	1	14	0	—	—	—	—
B Construction et mécaniq. indus.	19	0	17	0	2	0	2	0
C Dessin d'art .....	8	10	8	6	—	—	—	—
D Sciences économiques .....	22	20	17	5	5	9	3	4
E Français - Histoire, Géographie	20	37	15	6	5	23	4	4
F Langues : anglais - français ..	9	14	8	1	—	—	—	—
allemand - français..	3	8	3	3	—	—	—	—
espagnol - français..	1	3	1	1	—	—	—	—
G Histoire, géographie - français	5	12	5	1	—	—	—	—
H Philo - français .....	—	—	—	—	—	—	—	—

## EXAMEN PROBATOIRE DU B.E.I. 1953

Cet examen ayant eu lieu pour la première fois, nous avons pensé que de nombreux collègues trouveraient intérêt aux sujets posés dans différentes académies. « Ecole et Education » se propose de publier dans des numéros successifs les sujets groupés par disciplines. Voici quelques sujets de français :

**ACADEMIE DE PARIS**  
1<sup>re</sup> session 1953  
FRANÇAIS

**Un sujet au choix :**

1<sup>o</sup> « La grandeur d'un métier est peut-être, avant tout, d'unir des hommes! » a écrit Saint-Exupéry dans « Terre des Hommes ».

Comment comprenez-vous cette idée ? Quelle leçon de solidarité pouvez-vous en dégager ?

2<sup>o</sup> « J'ai cherché des poètes ; j'ai trouvé des potiers » a écrit Duhamel. Tout artisan, tout homme qui crée de ses mains n'est-il pas en quelque sorte un poète ? Montrez-le en analysant avec précision en quoi consiste cette poésie.

3<sup>o</sup> R. Dautry dans son livre « Métier d'homme » a écrit : « Ce qui est dangereux, ce n'est pas le progrès, c'est l'in incapacité des hommes à s'y adapter ». Expliquer et commentez cette idée.

**ACADEMIE DE STRASBOURG**  
1<sup>re</sup> session

**1<sup>er</sup> sujet :**

Dans une de ses fables, La Fontaine prétend que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Expliquez le point de vue de La Fontaine, discutez-le à l'aide d'exemples empruntés à la vie courante, et donnez votre avis personnel.

**2<sup>er</sup> sujet :**

L'historien Camille Jullian écrivait : « Le métier tient l'intelligence en éveil. Même le plus humble n'est point machinal. Il faut que le charretier observe sa bête, sa voiture et le chemin, que le mineur précède de la pensée le choc du pic sur la pierre, et le pêcheur, pour scruter la surface de l'eau, déploie parfois la même souplesse de réflexion que l'historien pour analyser le sens d'un texte.

« Tout métier exige une technique de l'esprit. »

Commentez ces paroles en montrant qu'un métier, quel qu'il soit, exige toujours une activité de l'esprit. Peut-on cependant mettre sur le même plan l'effort de l'historien et celui du pêcheur ?

**2<sup>re</sup> session**

I

« L'ennui est entré dans le monde par la paresse. Elle a beaucoup de part dans la recherche que font les hommes des plaisirs, du jeu, de la société. Celui qui aime le travail a assez de soi-même. »

Expliquez et commentez cette pensée de La Bruyère.

II

Commentez la réflexion de Gide :

« Mon bonheur est d'augmenter celui des autres. J'ai besoin du bonheur de tous pour être heureux. » (Les Nouvelles Nouritures.).

**ACADEMIE DE BESANÇON**  
1<sup>re</sup> session

**1<sup>er</sup> sujet :**

Expliquez et commentez cette réflexion du philosophe Alain : « Tous les métiers plaisent autant que l'on y gouverne et déplaisent autant que l'on y obéit ».

Vous paraît-elle applicable au métier auquel vous vous destinez ?

**2<sup>er</sup> sujet :**

On a lancé, il y a quelques mois, une souscription destinée à la réfection du château de Versailles sérieusement menacé. Bien des personnes ne veulent pas comprendre la portée de cette entreprise, car elles jugent inutiles actuellement des dépenses destinées à sauver de la ruine des monuments « qui ne servent pas à grand chose ».

Cette attitude vous paraît-elle justifiée et exempte de critiques ? Justifiez sincèrement votre opinion sur cette question.

**3<sup>er</sup> sujet :**

En prenant des exemples précis dans les comédies de Molière que vous connaissez, expliquez et justifiez la phrase suivante, écrite par le grand auteur dans la préface de la première édition de « Tartuffe » : « Le propre de la comédie est de corriger les vices des hommes. Les plus beaux traits de la morale, sont moins puissants, le plus souvent, que ceux de la satire ; et rien ne reprend mieux les hommes que la peinture de leurs défauts ».

**ACADEMIE DE MONTPELLIER**  
1<sup>re</sup> session

**1<sup>er</sup> sujet :**

Vous aimez certainement le cinéma. Essayez d'analyser le plaisir que vous procure la vue d'un bon film, en comparant ce plaisir avec celui que vous éprouvez à la lecture d'un beau livre.

**2<sup>e</sup> sujet :**

« Je n'ai jamais désiré le confort, ni le luxe, et je les ai même méprisés pour plusieurs raisons. » Commentez ces paroles du grand physicien Albert Einstein. Puis dites votre avis personnel.

**3<sup>e</sup> sujet :**

Commentez cette pensée de Vauvenargues :

« Pour accomplir de grandes choses, il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir. »

**ACADEMIE DE POITIERS****1<sup>re</sup> session**

Ne vous est-il pas arrivé d'être fier de votre travail à l'atelier ? A défaut, d'être fier de celui d'un camarade ou de celui d'un groupe dont vous étiez ? Dites ce qu'il faut entendre par « fierté de son travail » ? Quelles qualités de tête, de main, de cœur implique-t-elle ? Semblable fierté ne revêt-elle pas, par delà l'individu et tout intérêt immédiat, une importance propre à l'établissement scolaire, au pays, à la condition humaine ? Précisez.

Voici quelques sujets de B.E.I. (ancien régime) :

**ACADEMIE DE STRASBOURG****1<sup>re</sup> session****1<sup>er</sup> sujet :**

« Une âme saine dans un corps sain », tel était l'idéal des anciens. Qu'en pensez-vous ?

**2<sup>e</sup> sujet :**

En conclusion de son roman « Candide » Voltaire a fait dire à un vieux sage : « Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin ».

Vous expliquerez et commenterez ces paroles.

**2<sup>e</sup> session**

I  
Expliquez et commentez en illustrant de quelques exemples bien choisis ces mots de l'écrivain André Maurois :

« ... Napoléon disait que l'art de la guerre consiste à être le plus fort en un point donné; l'art de la vie consiste à choisir avec soin un point d'attaque et à y concentrer toutes ses forces ».

**II**

« Rien n'est plus contagieux que l'exemple et nous ne faisons jamais de grands biens et de grands maux qui n'en produisent de semblables. »

Commentez cette maxime de La Rochefoucauld en montrant que chacun de nos actes a une répercussion sur le prochain, que l'exemple bon ou mauvais que nous lui donnons engage notre responsabilité.

Voici des sujets d'Histoire et de Géographie :

**CENTRE DE REIMS****1<sup>re</sup> session****HISTOIRE**

Un sujet à traiter au choix :

**1<sup>er</sup> sujet :**

La formation du second empire colonial français.

**2<sup>e</sup> sujet :**

Formation et organisation de l'Empire britannique.

**GÉOGRAPHIE**

Un sujet à traiter au choix :

**1<sup>er</sup> sujet :**

Le Nord, région économique de plaine.

**2<sup>e</sup> sujet :**

Etudiez les différents aspects économiques dans les Alpes (Traiter un sujet d'Histoire et un sujet de Géographie.)

**ACADEMIE DE POITIERS****1<sup>re</sup> session**

Géographie : La culture de la vigne en France. — L'agriculture en Afrique du Nord.

Histoire : La Constitution de 1875. — Les causes de la guerre de 1914.

**Toiles à Draps**

Les plus belles et les meilleures qualités

Prix très réduits à nos adhérents. Echantillons franco sur demande  
**LANDIER**, toillier à YSSINGEAUX (Haute-Loire)

**ACADEMIE DE STRASBOURG****1<sup>re</sup> session**

- a) Géographie : La houille en France ; extraction, utilisation.  
b) Histoire : L'œuvre économique et sociale de la III<sup>e</sup> République.

**ACADEMIE DE MONTPELLIER****1<sup>re</sup> session****1<sup>re</sup> question :**

Les sources d'énergie en France (charbon, pétrole, électricité) : leur localisation, leur importance respective et les problèmes qui se posent à notre pays, de ce point de vue (les besoins et le moyen d'y satisfaire ?).

**2<sup>e</sup> question :**

Le Japon moderne. — Après en avoir indiqué les raisons, expliquez en quoi a consisté la transformation du Japon au 19<sup>e</sup> siècle et montrez-en les conséquences sur la politique extérieure de ce pays.

**ACADEMIE DE STRASBOURG****2<sup>e</sup> sujet :**

- a) Histoire : Relations franco-allemandes de 1871- à 1914.  
b) Géographie : La métallurgie du fer en France. (La grosse sidérurgie et les industries mécaniques.)

N.B. — Toute notre gratitude aux camarades qui nous ont fait parvenir des sujets. Qu'ils recommandent l'année prochaine pour les deux sessions et que d'autres académies les imitent !

**SUJET NATIONAL POUR les techniciens du bâtiment****2<sup>e</sup> session de 1953****FRANÇAIS**

(rapport d'ordre professionnel)

Durée : 3 heures.

Au cours de travaux importants en sous-sol, une situation imprévue vient de se révéler brusquement nécessitant des moyens techniques supérieurs à ceux dont dispose le chantier. Vous rédigez le rapport concluant à la demande de ces moyens.

**N. B.****CANDIDATS AUX FONCTIONS DE****DIRECTEUR ET DIRECTRICE DE C.T.****SURVEILLANT GÉNÉRAL****ET SURVEILLANTE GÉNÉRALE DE C.T.**

Une circulaire de la D.E.T. aux recteurs demande à ceux-ci d'inviter les fonctionnaires désireux de devenir directeur, directeur des études surveillant général, à faire acte de candidature.

Consulter la circulaire et envoyer un double de la demande à Lenormand, qui répondra pas retour du courrier à toute demande de renseignement.

**RÉPÉTITEURS DE l'E.T.**

Une circulaire de la D.E.T. en date du 27-11-1953 organise le recensement des répétiteurs et répétitrices en fonctions, à l'exclusion des répétiteurs stagiaires ou des délégués rectoraux — en vue de l'étude de leur titularisation.

Sur la liste figureront les agents rangés en 6<sup>e</sup> classe (y compris ceux qui viennent d'être reclassés (1) à dater du 1-10-1953 par arrêté du 23-11-1953) et ceux des classes supérieures.

Voici donc une revendication des répétiteurs pour laquelle nous étions intervenus à diverses reprises près d'aboutir. Nous nous en réjouissons avec les intéressés.

(1) Les non-encore reclassés n'ont pas à s'inquiéter mais ils auraient mieux fait d'envoyer plus tôt leur dossier de reclassement.

**FOURRURES**

Au prix de gros

Directement chez le fabricant : Vests - Manteaux

Réparations par spécialistes

PRIX MODERÉS FACILITÉS DE PAIEMENT

**NOUDELMAN**

2, RUE DE PROVENCE — PARIS  
(angle Fg Montmartre - 2<sup>e</sup> étage)

Remise spéciale en se recommandant du journal

# A travers les Académies

## AIX

*Secrétaire académique :* Poinso, Lycée Thiers, Marseille, et 11, rue Jaubert.

*Secrétaire académiques adjoints :*

Bénézech (Var, Alpes-Marit.), Collège Classique, Antibes ; Boyer (Vaucluse), 21 bis, rue Lamartine, Avignon ; Fabry (Basses-Alpes), Lycée Gassendi, Digne.

*Démarches au Rectorat :* Thom, 42, rue Cellony, Aix.

*Trésorière (provisoirement) :* Mlle Pierson, chemin des Aygalades, Marseille ; C.C.P. : Marseille 643-75.

*Elues aux C.A.P. académiques :*

Mlle Blanc, C.M. Ed. Quinet, Marseille, (licenciés, certif.) ; Mlle Honorat, Lycée Longchamp, Marseille (agrégés).

*Responsables départementaux :*

Alpes-Maritimes : Sarrailh, Lycée de garçons, Nice ;

Var : Subrnat, Lycée de garçons, Nice.

## ALGER

La réunion trimestrielle du S.G.E.N. de la région algéroise aura lieu le *jeudi 5 novembre 1953, à 15 heures*, au siège de la C.F.T.C., ancienne mairie, 2, rue Jules-Ferry, à Alger.

*Ordre du jour :*

- Compte rendu d'activité de l'année scolaire 52-53.
- Questions professionnelles et scolaires d'actualité ; Action revendicative ; Prise de position du S.G.E.N.
- Organisation intérieure.
- Questions diverses.

N.B. — *Cette note a été envoyée trop tard pour être publiée dans le numéro du 3 novembre.*

## MONTPELLIER

*Permanence du 1<sup>er</sup> degré (Gard) :* tous les premiers jeudis de chaque mois à 14 heures, Bourse X<sup>e</sup> du Travail, 22 bis, rue Colbert, à Nîmes.

## NANCY

### RECTIFICATIF

SECRETAIRES ACADEMIQUES ET ADMINISTRATIFS  
Nancy : Mlle VOILLIARD, 7, passage de la Raine, Nancy.

## RENNES

### BUREAU ACADEMIQUE

*Secrétaire (chargé des relations avec le Rectorat) :*

ALESI, 56, rue Paul-Bert, Rennes.

*Secrétaire administratif :*

MALPHETTES, 1, rue Clemenceau, Nantes.

*Trésorier :*

RICHARD, 60, r. du Coudray, Nantes (CCP 250.00 Nantes).

*Eenseignement supérieur :*

BREJON de LAVERGNEE, professeur à la Faculté de Droit, 17, rue des Dames, Rennes.

*Adjoint d'enseignements et répétiteurs :*

Mlle GEFRIAUD, Lycée de J. F., Rennes.

*Maitres d'internat et Surveillants d'externat :*

— démarches : LE TROUT, M.I., Lycée garçons Rennes.

— correspondances : Mlle S. DUCHENE, M.I., Lycée J. F. Rennes.

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

*Secrétaire (chargé des relations avec l'I.P.) :*

PERES, 12, rue Bayard, Lorient.

*Maitres d'Internat :*

DEFOURS, Collège technique, Lorient.

### COMMISSIONS PARITAIRES

*Représentants du S.G.E.N. :*

Agrégés : FRABOUL, Lycée Clemenceau, Nantes.

Agrégées : Mlle APERT, Lycée de Jeunes filles, Nantes.

Licenciés : ALLAIN, 30, avenue Pasteur, Nantes.

Disciplines artistiques : MARCEL, Lycée Clemenceau, Nantes.

## STRASBOURG

### SECTION MOSELLANE

#### Solidarité

A la date du 31 octobre, la section mosellane du S.G.E.N. avait déjà fait un premier versement de 1 million de francs au profit des familles des grévistes des P.T.T. et de la S.N. C.F. Et les dons continuent à affluer...

## TOULOUSE

*Secrétaire :* RAYMOND, 16, rue Fermat, Toulouse (liaison avec le bureau national — propagande).

*Secrétaire adjoint :* BOUDARD, 4, place Saint-Sernin, Toulouse (responsable second degré) ; PORRY, 12, rue de Saint-Cyr, Toulouse (démarches au rectorat) ; DUFAURE, 15, rue Sainte-Marie, Toulouse (enseig. technique).

*Trésorier :* Mme AUDOUARD, 27, rue de Metz, Toulouse (C.C.P. Toulouse 136-374).

*Responsables M.I. et S.E. :* SALSON, Lycée de garçons, Toulouse.

*Responsable A.E. :* non désigné.

*Représentants aux C.A.P. Académiques :*

Agrégés : Mme LACOMBRADE, 126, avenue des Minimes, Toulouse ;

Certifiés et licenciés : Mlle BOURREL, professeur d'anglais, Lycée R.-Naves, rue Merly, Toulouse.

## DERNIÈRE HEURE

### Non paiement de la journée de grève du 5 novembre

A propos du non-paiement de la journée du 9, une circulaire du 23 novembre, signée Edgar Faure, ministre du Budget, adressée à M. le ministre de l'Education nationale, précise :

« Les comptables recevront pour instruction de n'accepter le paiement des traitements de décembre aux personnels ayant participé à la grève du 9 novembre que si la réduction a été opérée, ou si le service ordonnateur produit à l'appui du mandat un certificat administratif attestant que les agents dont le traitement est mandaté intégralement n'ont pas participé à la grève ou que la retenue a été faite antérieurement. »

Certains inspecteurs d'Académies ont cru devoir faire état de cette circulaire pour inviter le personnel à informer directement l'Inspection de leur attitude le 9 novembre.

Nous rappelons les consignes données précédemment : refus de répondre à un appel qui a le caractère d'une manœuvre d'intimidation.

Du point de vue syndicaliste, il appartient aux non grévistes de réclamer eux-mêmes le bénéfice de leur absence.

## PERMUTATION

Professeur certifié de Lettres classiques, Collège jeunes filles d'Orange, désirerait permute avec professeur dans poste plus proche de Nice.

Le directeur de la publication : Fernand LABIGNE

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués  
BOUTIN et Cie, imprimeurs, 60, rue René-Boulanger, PARIS-10<sup>e</sup>